

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DRITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

AUX LIGUEURS

Victor BASCH

Persécution des femmes

Sous le Régime hitlérien

UN LIVRE SUR L'AFFAIRE PRINCE

Heures graves

André DELMAS

L. BLANCHARD

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

Des Étrennes de Paix pour nos Enfants

Les 3 livres de Contes de Madeleine Vernet

— *Le Rameau d'olivier*, contes pour la paix. Préface de Félicien Challaye. Un beau volume cartonné illustré 18 fr.

— *L'Arc-en-Ciel*, contes pour la réconciliation. Préface de Michel Corday. Un beau volume cartonné illustré 18 fr.

— *Contes et chansons pour la paix*. Bel album de 22 x 27, illustré de nombreuses images et de trois aquarelles de Pierre Rossi..... 19 fr. 50

(envoi franco)

Les deux premiers ouvrages sont destinés aux enfants de 11 à 14 ans, le troisième aux enfants de 9 à 12 ans.

Des centaines de lettres ont apporté à l'auteur de ces trois ouvrages la certitude qu'elle avait trouvé de justes accents pour dire aux enfants l'inhumanité de la guerre et pour éveiller en eux le sentiment de la fraternité universelle des hommes. Parmi les signataires de ces lettres, citons : Armand Charpentier, Ferdinand Buisson, Fernand Corcos, L. Emery, Mmes Eidenschenk-Patin, Jeanne Alexandre, Marie Prudhommeaux, et de nombreux professeurs et instituteurs.

Ces livres devraient être entre les mains de tous les enfants.

Les demander aux

EDITIONS DE LA MERE EDUCATRICE

39, rue Chaptal, Levallois-Perret (Seine)
(C. C. postal : Paris 531-17)

Pour permettre aux ligueurs d'offrir ces ouvrages à leurs enfants, une remise de 2 francs par volume leur sera faite par les éditeurs pendant les mois de décembre et de janvier.

UN PLACEMENT IMMOBILIER DE PREMIER ORDRE AVEC LA CERTITUDE D'UNE PLUS-VALUE CONSIDÉRABLE

Sur plage de la Côte Vermeille, de sable fin, à 19 km. de Perpignan, sous un climat idéal, dans un cadre merveilleux au milieu des cultures maraichères et des vignobles, **TERRAIN** situé au bord de la Méditerranée, à vendre part des 1.500 à 3.000 m² au prix de 3 fr. 50 le m², payable en 5 ans sans intérêt.

DEMANDER LES RENSEIGNEMENTS A LA
SOCIETE DU LIDO DE LA COTE VERMEILLE

20, rue Richer Paris 9^e,

LA RELIURE FRANÇAISE

TRAVAUX COURANTS et RÉPARATIONS
RELIURES D'ART et DE STYLES

CONDITIONS SPÉCIALES AUX LIGUEURS

6^{bis}, Rue de l'Abbaye (St-Germain-des-près) Paris-VI^e
Tél.: Danton 18-83 R. C. Seine 254-652 B

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ
GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs

EXPOSITION UNIQUE :
200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée
dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy — Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue
L 3 franco

Ligueurs de la Seine,
Ligueurs de province,

BORIS

l'artiste photographe bien connu du Tout Paris
vous accueillera en ami:

STUDIOD'ARTBORIS

59, Rue Saint-Antoine — Paris-4^e

Téléphone : ARCHIVES 05-10

A temps nouveaux Prix nouveaux

Aux vrais **ROUBAIX**
Tissus de

8, rue du FOUR PARIS-VI^e - Métro Mabillon et St-Germain-des-Près
Téléphone : DANTON 27-55 R. C. SEINE 360-185

COMPLETS OU PARDESSUS pure laine
STRICTEMENT SUR MESURE **280 fr.**

avec deux essayages 200 fr.

Remise de 5 à 10 % aux Ligueurs

— Ouvert le dimanche de 9 h. à midi —

Pour avoir une représentation d'un chef-d'œuvre
du **THEATRE LAIQUE** ou **PACIFISTE**

écrivez aux

TOURNEES SEDILLOT

rue La Bruyère, 24, à Paris (9^e)

Artistes de Paris — Décors s'adaptant partout

UN TRESOR CACHE !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. For, Panama, etc... publiées avec tous les Tirages (Lots et Paix). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau G.P. N° 6, Ig. Montmartre, Paris

LIBRES OPINIONS

AUX LIGUEURS

Par Victor BASCH

Mes chers Collègues,

Depuis des mois s'accumulent, sur les bureaux des présidents de nos Fédérations et de nos Sections, des journaux, des tracts, des ordres du jour émanant de cette minorité qui « tend à prendre conscience d'elle-même » et qui se dresse avec véhémence contre « la direction actuelle de la Ligue dans laquelle elle perd presque toute confiance ».

Cette levée de boucliers s'est faite plus ardente depuis que le Comité Central n'a pas cru devoir adopter la proposition Emery de convoquer un Congrès national extraordinaire avant Noël. J'ai là devant les yeux la *Flèche*, le *Ligueur* de Lyon, le *Nouvel Age* — sans parler de feuilles dont la bassesse dans l'attaque devrait soulever le dégoût tout homme non dépourvu du sens élémentaire de la dignité humaine — et je m'étonne naïvement de la violence et de l'injustice des accusations portées contre nous.

A cet assaut concerté nous n'avons, jusqu'ici, pas répondu. Nombre de ligueurs, qui nous ont conservé toute leur confiance, nous ont reproché ce silence.

Si le reproche est mérité, c'est à moi qu'il s'adresse. J'ai toujours répugné à porter sur la place publique des différends avec des compagnons d'armes dont la tactique pouvait différer de la nôtre, mais que nous savions, que nous croyions savoir profondément d'accord avec nous sur les grands problèmes et les directions essentielles.

Aujourd'hui, je ne suis plus sûr de cet accord ou, du moins, si je ne vois pas clairement ce qui nous sépare de nos minoritaires, je constate qu'eux ont le sentiment si vif de nos divergences qu'ils ne craignent pas de mettre dans la confidence l'opinion publique, et de discréditer, par leurs griefs non seulement « les dirigeants actuels » de la Ligue, mais la Ligue elle-même.

Aussi me suis-je décidé, sans joie, mais croyant obéir à un devoir, à prendre la parole au nom des membres du Comité Central assez osés pour ne pas obéir aux injonctions de quelques-uns de leurs collègues, sûrs qu'il croient être de rester ainsi dans la ligne de la Ligue, mettons de la « vieille Ligue », qu'ils ont contribué à fonder, et à la direction de laquelle ils participent depuis vingt-huit ans.

I

Et tout d'abord, pourquoi n'avons-nous pas adhéré à l'idée émise par notre collègue M. Emery de convoquer un Congrès national extraordinaire ?

Je rappelle que ce Congrès d'après son promo-

*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

teur, devait avoir un quadruple objet : 1° la liquidation des incidents Herriot ; 2° la définition des rapports entre le Comité Central et le Congrès, le Comité devant être élu par le Congrès à la fin de ses débats ; 3° la revision immédiate des statuts comportant en particulier la suppression de l'article 14 d'après lequel « les Sections ne peuvent adhérer à aucune organisation ni former de groupement avec elle » et 4° la ratification de l'adhésion éventuellement donnée par le Comité Central au Comité d'Unité d'Action Antifasciste ou si le Comité avait refusé cette adhésion, l'annulation de ce refus et l'adhésion immédiate au Comité d'Unité d'Action Antifasciste.

J'examine, un à un, chacun de ces objectifs.

**

1° *La liquidation des incidents Herriot*. Je lis dans le *Ligueur* de Lyon (n° 7, septembre 1934) un Appel adressé aux présidents de Sections et de Fédération que nous a communiqué l'un d'entre eux-ci, Appel qui proclame que « quoi qu'on en ait dit, l'affaire Herriot n'est ni un conflit de personnes, ni une querelle de partis, ni une manœuvre politique. Elle pose pour la Ligue le problème même de son existence et de son but » (phrase soulignée par les auteurs de l'Appel : Michel Alexandre et L. Emery).

Je me prends la tête entre les mains, et me demande si ces deux hommes distingués, habitués professionnellement à réfléchir avant d'écrire et à peser leurs paroles, ont vraiment cru à ce qu'ils ont écrit, ou bien s'ils ont été tellement obnubilés par la passion partisane qu'ils en ont perdu le sens de la réalité.

L'existence de notre association suspendue à la présence de M. Herriot dans cette Ligue où il ne prétend jouer aucun rôle, en ayant, depuis de longues années, d'autres à remplir, et où il est simplement l'un des 180.000 membres cotisants !

C'est là, d'après M. Michel Alexandre et M. L. Emery, la question cruciale qui se pose au moment où, au dehors et au dedans, s'accumulent les nuées d'orage, où la démocratie est de toutes parts menacée, où sur l'horizon international se profilent les spectres de la course aux armements et de la guerre ? C'est pour cela qu'il faut, dit l'Appel, « envisager toutes les éventualités, y compris un Congrès extraordinaire et la démission de plusieurs membres minoritaires du Comité Central ». Pour cela, paralyser, pendant deux mois, nos services, suspendre notre travail, dépenser une vingtaine de milliers de francs ? A la vérité, je me demande si nos collègues ne se moquent pas de nous.

Je sais bien que, dans le compte rendu caricatu-

ral que M. Emery a fait de la séance du Comité Central où, en sa présence, a été discutée la question du Congrès extraordinaire (*La Flèche*, n° 19, 8 novembre), il a trouvé étonnant et scandaleux qu'aujourd'hui j'estime l'affaire Herriot « minuscule et indigne d'occuper nos réflexions », alors qu'en mai-juin j'ai donné ma démission à ce sujet. Mais M. Emery fait une confusion que je veux croire involontaire.

Je n'ai pas donné ma démission à propos de l'exclusion de M. Herriot, dont le Congrès de Nancy n'avait pas à connaître. Je l'ai donnée — et M. Emery le sait — parce que, à mon sentiment, le Congrès s'était laissé entraîner, par la pathétique véhémence d'un discours, à condamner un ligueur sans que celui-ci ait été appelé à présenter ses moyens de défense, et à juger une affaire sans la connaître. En demandant que cette affaire, comme toute autre, fût étudiée avant qu'intervint un jugement, c'est moi qui ai incarné l'esprit de justice qui a donné naissance à la Ligue et qui est supérieur à tout vote de Congrès. Telle, du moins, a été ma conviction profonde.

Ce n'est pas là-dessus — et cela aussi, M. Emery le sait — que j'ai posé la question de confiance, cette question de confiance dont, paraît-il, nous aurions usé et abusé. Je ne l'ai pas posée parce que — je l'ai expliqué ici-même — je ne croyais pas avoir le droit de le faire. Je suis simplement parti, ne pouvant rester à la tête d'une Ligue qui répudiait le principe sur lequel elle est fondée, et j'aurais maintenu ma démission si la motion de Mainet-Loire n'avait pas corrigé celle de M. Michel Alexandre.

Maintenant, il est vrai qu'au Comité Central j'ai parlé et voté contre l'exclusion de M. Herriot. J'ai dit et je répète que, si la Ligue avait exclu M. Herriot, elle avait le devoir d'exclure les cinq autres ministres radicaux et tous les députés qui avaient voté pour le ministère. On a soutenu qu'il fallait un exemple et qu'il convenait de commencer par le ministre qui, écrit M. Emery, « nous a trahis et qu'abandonnant aujourd'hui nombre de ses propres soldats ». J'estime que cette condamnation est profondément injuste.

Certes, on peut discuter la politique de M. Herriot, si longtemps solidaire de celle de M. Doumergue : je ne m'en suis pas fait faute, comme le prouvent les ordres du jour que j'ai rédigés. Mais l'accuser de nous avoir trahis, non pas. La démocratie, par définition en quelque sorte, est ingrate. Mais la Ligue n'a pas le droit de l'être. Elle n'a pas le droit d'oublier les services rendus par M. Herriot à la République et à la démocratie. C'est la querelle Painlevé qui recommence. Pour moi, j'ai défendu Painlevé de toute mon énergie et sa glorieuse fin de vie a démontré que je ne m'étais pas trompé. Je suis et serai toujours contre toute exclusion non motivée par des actes d'improbité et de trahison avérée.

Il y a à la Ligue des hommes qui, après m'avoir flatté, ont, parce que blessés dans leur vanité, écrit contre moi et mon collaborateur le plus proche des infamies. On proposerait demain de les exclure de leurs Sections que je m'y opposerais de tout mon

pouvoir. Que d'autres haïssent, non seulement, non tant, nos éternels adversaires, que des frères d'armes qui ne pensent pas exactement comme eux : pour moi, je suis au-dessus de la haine. J'essaie d'être équitable, même, surtout envers ceux qui m'attaquent injustement.

Cela dit, je me rallie et me suis tout de suite rallié à la proposition Guerry, statuant l'incompatibilité entre la qualité de ministre et celle de membre de la Ligue.

Je ne parle ici qu'en mon nom propre, ne sachant ce que pensent à ce sujet mes collègues du Comité Central. Cette proposition ne fait que donner un corps à une thèse que, si souvent, j'ai exposée devant nos Congrès, à savoir qu'un ministre, obligé de tenir compte de la réalité, ne peut, quelles que soient ses intentions, conformer ses actes à cet absolu dans l'idéal qui est l'étoile conductrice de la Ligue des Droits de l'Homme. Cela, oui, c'est une règle générale qui me paraît équitable, mais non une exécution sommaire contre tel ministre qui, dans telles circonstances, a contrevenu aux principes de la Ligue et qui, dans telles autres, a su s'y montrer courageusement fidèle.

* *

2° Définir les rapports du Comité Central et des Congrès et, pour cela, élire les membres de ce Comité à l'issue des Congrès nationaux ?

Les rapports entre le Comité Central et le Congrès sont clairs. Sans doute, le Comité n'est pas élu par le Congrès et, d'après la littéralité des statuts, il ne semble pas responsable devant lui. Mais, en fait, c'est le vote du rapport moral, c'est-à-dire le jugement porté sur la gestion du Comité durant l'année écoulée, qui est décisif. Si le rapport n'est pas approuvé par la majorité, il est naturel que le Comité se retire.

Mais, allègue M. Emery, en réalité, il y a deux majorités dans la Ligue : celle que le Comité Central obtient directement des Sections qui l'élisent, et celle que l'opposition « a manifestement ralliée au Congrès de Nancy ». Il y a, dans cette assertion, une double erreur.

D'une part, c'est sur le rapport moral que se compte l'opposition : au Congrès de Nancy, celui-ci a obtenu l'unanimité moins sept voix. Il n'y a que sur la question particulière des Abattoirs que l'opposition a triomphé. Jusqu'au Congrès de Paris de 1932, la tradition constante de nos Congrès était de n'admettre aucun vote sur un problème particulier évoqué à propos du rapport moral, mais seulement sur l'ensemble de ce rapport. La minorité a brisé cette tradition et c'est de cela, et de cela seul, que provient le malaise « constitutionnel » que dénonce M. Emery. Les congressistes de Nancy ont donné raison à l'opposition dans la question des Abattoirs, mais ont tenu à se solidariser presque unanimement avec la direction que la majorité du Comité Central a imprimée à la Ligue.

Comment le Comité Central aurait-il pu se croire visé, alors qu'il n'avait pas eu à connaître de la question des Abattoirs ? C'est le

Bureau qui avait pris une décision hâtive que le Congrès a blâmé et à propos de laquelle il a pris une décision, non seulement, elle aussi hâtive, mais, à mon sens, contraire à l'essence même de la Ligue. Sur quoi, très « constitutionnellement », j'ai, comme représentant du Bureau, donné ma démission.

En second lieu, s'il n'y a pas eu deux majorités dans le Congrès de Nancy, il n'y en a encore bien moins deux au sein de la Ligue. Congrès et Ligue ne sont pas la même chose. Sait-on combien de Sections étaient représentées directement au Congrès de Nancy ? 297 sur plus de 2.400, soit un huitième. Indirectement, étaient représentées 1.000 Sections. Si bien qu'on peut dire que les masses profondes de la Ligue n'ont pas toute leur représentation aux Congrès.

Ces masses n'expriment-elles donc jamais leur sentiment ? Si, lors des élections des membres du Comité Central. A ce moment, les Sections se réunissent, lecture leur est donnée des notices sur les candidats ; après quoi, elles votent. Lors des élections de 1933, les deux premiers élus de la liste avaient obtenu respectivement 128.693 et 127.043, le dernier 84.271 suffrages. La voilà la voix du gros de l'armée de la Ligue. Or, ces votants se sont, jusqu'ici, en immense majorité, solidarisés avec le Comité Central et ses dirigeants, en accordant leurs suffrages aux candidats recommandés par ceux-ci.

C'est bien pour cela — l'artifice est trop clair — que M. Emery proposa de nommer dorénavant les membres du Comité à l'issue des Congrès. Ce serait là, en effet, une transformation radicale de la constitution de la Ligue. Aujourd'hui, les candidatures sont examinées dans le calme et pesées mûrement au sein des Sections. D'après le plan de M. Emery, c'est dans le plein feu des discussions si souvent orageuses, parmi le heurt des opinions qui, souvent, lors des fins de Congrès, se fait violent, que se feraient les élections. Qui ne voit que ce serait aller à l'encontre même de l'esprit de la Ligue ?

D'abord, les élus seraient ceux du huitième et non plus des deux-tiers de la Ligue. Puis, je l'ai dit au Comité Central et je le répète : c'est l'éloquence qui l'emporterait, l'éloquence et parfois, hélas ! la démagogie. Tous, confondus dans les assemblées tumultueuses, nous avons tendance à revêtir des âmes de partisans. Malgré nous, nous obéissons à la voix de la passion plus qu'à celle de la raison. Une année, ce serait telle tendance ; l'année suivante, telle autre qui triompherait. Cascade de membres au Comité Central, comme naguère, au Parlement, cascade de ministères. D'où impossibilité certaine d'une action continue, logique, concordante. Ce serait la mort de la Ligue. Et nous voulons, nous, qu'elle vive et qu'elle agisse.

3° Abrogation de l'article 14.

J'ai été, je le déclare, partisan de cette abrogation. On m'a reproché, à certains Congrès, d'avoir établi des liens trop étroits entre la Ligue et l'Union temporaire contre la réglementation de la

prostitution, entre le Comité Central et le Comité d'Action rassemblé par la C. G. T. Et puis, j'ai réfléchi et j'ai fini par estimer que cet article est sage.

Il autorise toutes les ententes et toute action commune : meetings, tracts, affiches, cortèges, à la condition qu'elle vise un but déterminé et soit temporaire. Mais il interdit une adhésion permanente, une union organique. Pourquoi ? Parce que, de par une telle union, la Ligue risquerait de perdre son caractère propre et d'être entraînée à suivre des méthodes qui ne sont pas les siennes.

De toutes parts, aujourd'hui, on demande à la Ligue des Droits de l'Homme de se renoncer, de s'aliéner elle-même. Voici la Ligue pour le *Droit à la Vie* qui nous enjoint d'abandonner tous nos buts pour les siens, comme si nous n'avions pas été des premiers à demander qu'aux articles de la Déclaration en soit ajouté un, qui est précisément le droit à la vie — mais comme si, en dehors de cet objectif, la Ligue, qui s'est instituée l'avocat et l'interprète de la Déclaration tout entière, n'avait pas à défendre d'autres droits encore, essentiels eux aussi, droits qui se réduisent en dernière analyse à la liberté.

De même, les organisations antifascistes nous sollicitent de nous fondre en elles, comme si nous n'avions pas été à la pointe du combat contre le fascisme, dès qu'il a surgi, sans jamais avoir, nous, montré la moindre complaisance aux Mussolini, aux Pilsutski, aux Hitler — mais comme si, en dehors de cette bataille, nous n'en avions pas d'autres, aussi nécessaires, à mener.

Tous ces rassemblements sont excellents et nous ne nous refusons aucunement à collaborer avec eux. Il faut qu'il y ait des associations ayant des buts particuliers et s'y acharnant. Il en fut ainsi de tout temps, aussi bien lors de l'ère Pressensé que de la nôtre. Nous ne prétendons pas avoir le monopole de la défense républicaine et de la lutte pacifiste. Mais nous tenons à conserver notre personnalité et notre physionomie. Et ce qui prouve que cette personnalité et cette physionomie n'ont rien perdu de leur valeur, c'est que c'est vers notre Ligue où, d'après M. Emery, on cote, mais on ne travaille pas, que se tournent tous les groupements pour solliciter son concours !

4° Adhérer immédiatement au Comité d'Unité d'Action Antifasciste.

Nous avons réglé cette question sans Congrès extraordinaire.

Nous avons proposé et le Comité Central a décidé d'envoyer des observateurs aux séances constitutives de cette Union et d'y adhérer, s'il y a lieu, dans les formes autorisées par nos statuts — action, meetings, affiches, tracts, cortèges communs — à la triple condition qu'il ne s'agisse pas de formations militaires, qu'il n'y ait d'exclusions d'aucune sorte, ni contre les radicaux ni contre les communistes, et, enfin, que, dans ce Comité d'Unité, figure la C.G.T., la puissante formation du prolétariat organisé, sans laquelle toute action d'ensemble nous semble vouée à l'échec.

Telles ont été les raisons qui nous ont fait écar-

ter la proposition de M. Emery. Nous l'avons estimée inutile et dangereuse.

Dangereuse, parce que, au lieu d'apaiser des différends qui, je vais le montrer, sont plus apparents que réels, les Congrès multipliés ne feraient que les attiser et les envenimer et risqueraient de transformer des oppositions en brisures et en scissions. Si chaque fois que, dans un Congrès, il y a dissentiment sur tel problème particulier, sur tel point de tactique, il fallait convoquer un Congrès extraordinaire, la vie tout entière de la Ligue serait absorbée par de stériles querelles intestines.

Imaginons un Congrès avant Noël. Imaginons que de ce Congrès, après que les opinions contraires s'y seraient heurtées durement, il ne soit pas sorti des indications claires, nettes, tranchées. Qui empêcherait les opposants mis en minorité, de quelque côté qu'ils aient été, de réclamer un nouveau Congrès extraordinaire avant Pâques? Demandez un peu à nos Sections ce qu'elles pensent de cette méthode à la Rabagas? Demandez-le à la masse des ligueurs, qui croient avoir autre chose à faire que de s'assembler pour se disputer.

Nous avons donc proposé d'attendre le Congrès de Toulon, mais de le consacrer tout entier à fixer l'orientation de la Ligue.

M. Emery et ses amis estiment que la Ligue doit changer de nature et de méthode. Nous estimons que la Ligue, telle qu'elle fut édiflée par Trarieux, par Pressensé et par Buisson, n'a pas fini de parcourir son orbite, n'a pas achevé son destin, n'a pas mérité de mourir — mais de continuer à vivre, d'une vie toujours plus intense plus riche, plus ardente, mais d'une vie cependant obéissant à la structure que lui ont donnée ses fondateurs.

Nous exposerons les uns et les autres notre conception et les ligueurs jugeront.

Nous attendons, quant à nous, leur verdict en toute tranquillité et en toute confiance.

II

Mais ce ne sont pas les reproches implicites dans les quatre points de l'ordre du jour proposé par M. Emery qui ont été les véritables inspirateurs de son initiative. Il a bien d'autres griefs à faire valoir contre nous.

Il les a exposés largement dans cinq grandes colonnes et demie du numéro 13 de la *Flèche* (6 octobre) et ils paraîtront, réunis à d'autres que je ne connais pas, dans une brochure que l'on offre, à un prix minime, aux présidents de nos Fédérations et de nos Sections.

Ces griefs, ils sont tous — du moins, ils me paraissent tous, sauf un sur lequel je reviendrai à la fin de cet exposé, injustifiés. M. Emery méconnaît l'histoire, même la plus récente, de la Ligue : philosophe, ignorant de la réalité et la méprisant parce qu'il a habitude à ne s'en fier qu'à des constructions de l'esprit — il n'a pas le souci de la vérité historique. Qu'on en juge.

J'ai voulu, il y a quinze ans, organiser une contre-Ligue. Contre-vérité!

J'ai, en effet, donné ma démission de vice-président et de membre du Comité Central et j'ai fondé un Comité Caillaux, uniquement destiné à sauver l'ancien Président du Conseil, que je savais innocent, des griffes de Clemenceau — Comité que j'ai dissous dès que la Ligue eut pris l'affaire en mains. Mais je n'ai jamais quitté la Ligue, je n'ai jamais engagé aucun de mes collègues du Comité Central à me suivre, je n'ai jamais songé à constituer une « minorité » et j'ai repris ma place parmi mes pairs, qui me l'avaient réservée.

Le Comité Central a annulé, sans en avoir le droit, les décisions du Congrès de Nancy? Contre-vérité!

La résolution de Maine-et-Loire, votée à une petite majorité, mais cependant à la majorité, nous donnait le droit — plus, nous faisons un devoir de réétudier, ou plutôt d'étudier une affaire que le Bureau avait eu le tort de ne pas examiner de plus près et sur laquelle la Fédération du Rhône et la Section de Lyon avaient eu le tort de ne pas nous donner de renseignements.

Nous avons accordé à Hitler la revision que nous avons refusée aux socialistes allemands? Contre-vérité!

Nous avons révélé, dès qu'ils ont été conclus, les tares des traités de paix et nous avons demandé inlassablement que les injustices fussent réparées. Nous nous sommes opposés seulement à la revision globale du traité de Versailles, estimant que certaines parties de ce traité — la Société des Nations, le Bureau international du travail, la proclamation de l'indépendance des peuples opprimés — méritaient d'être conservées.

Nous nous sommes refusés à étudier les responsabilités de la guerre? Demi contre-vérité!

L'une des premières études sur les causes de la guerre a été entreprise, au nom du Comité Central, par l'un de ses vice-présidents et publiée en mars 1915. Nous y avons montré, avant tout autre historien, que ce n'est pas l'Allemagne, mais bien l'Autriche qui a été la véritable instigatrice de la catastrophe. Notre étude contient une erreur grave sur la date de la mobilisation russe, erreur difficile à éviter au moment où cette étude a été écrite et où nous ne savions pas encore jusqu'à quel point les livres diplomatiques avaient été « tripatoillés » par les gouvernements. Cependant nous avions pris la précaution d'avertir nos lecteurs que « nous ne prétendions pas faire œuvre définitive d'historiens », sachant que « les documents diplomatiques sont des traductions incomplètes et souvent inexactes de la pensée secrète des gouvernements ». Nous avons, après la publication de notre brochure, repris notre travail, et c'est sur la demande d'une Commission dont faisaient partie M. Seignobos, Mathias Morhardt, Emile Kahn et moi-même, que Ferdinand Buisson a prié M. Poincaré de nous donner le texte exact de la fameuse dépêche de M. Paléologue, inexactement rapportée par le Livre Jaune.

Mais, au cours de notre travail, nous nous sommes convaincus que nous n'étions pas outillés pour le mener à bonne fin. Parce que

les documents français n'étaient pas publiés, documents, dont, sans nous lasser, nous avons demandé la publication intégrale. Parce que la question était mal posée et que l'histoire n'a pas à établir des responsabilités, mais seulement à reconstituer objectivement les faits. Parce que la reconstitution des faits qui ont amené la catastrophe, seuls des historiens qualifiés étaient en mesure de la tenter. Parce que aucun d'entre nous n'était capable de dominer l'écrasante documentation sans la connaissance de laquelle tout travail relatif aux causes de la guerre ne pouvait être qu'œuvre négligeable. Tout récemment encore, j'ai tenté de faire un compte rendu critique d'un remarquable volume de M. Isaac dont je suis tout près d'accepter les conclusions. Mais je me suis aperçu que j'étais inférieur même à cette tâche restreinte et qu'il m'aurait fallu des années d'études pour la remplir convenablement...

* * *

Nous n'avons pas, après Locarno, fait campagne pour l'évacuation immédiate de la Rhénanie et nous n'avons pas agi vigoureusement pour le désarmement ? Contre-vérité, contre-vérité !

Nous n'avons cessé de demander cette évacuation, et les pionniers du désarmement et du rapprochement franco-allemand ont été les ligueurs qui dès 1922, sont allés en Allemagne plaider, en d'immenses réunions, pour la réconciliation, qui ont préconisé cette réconciliation en France dans d'innombrables meetings, et qui ont préparé l'opinion publique à accepter la politique de détente d'Aristide Briand.

L'avènement de Hitler a suscité chez le président de la Ligue « une sorte de fureur sacrée » ?

Fureur sacrée et désespoir, oui, et non seulement chez le président de la Ligue, mais chez tous les ligueurs sachant ce que c'est que la Ligue. Non, nous n'avons jamais eu pour Hitler les indulgences qu'ont manifestées M. Emery et M. Michel Alexandre, qui ont aujourd'hui la prétention de nous apprendre ce que doit être la lutte contre le fascisme. Mais, tout en étant en proie à « ma fureur » et à mon désespoir, j'ai déclaré, dès l'abord, que nous nous refusions à faire le jeu de nos nationalistes à nous, que nous repoussions avec horreur l'idée de toute guerre préventive. Nous n'avons jamais caché la part de responsabilité incombant dans l'avènement du nazisme à nos gouvernements, et nous avons demandé la justice pour l'Allemagne hitlérienne, comme nous l'avons demandée pour l'Allemagne des Hermann Müller et des Stresemann.

Nous n'avons pas appliqué les décisions du Congrès de Nancy ? Contre-vérité !

Nous avons alerté les Fédérations et les Sections et leur avons demandé avec insistance d'engager l'action énergique qui y fut préconisée. En ce moment même s'organisent dans tous les coins du pays, sur notre initiative, des manifestations auxquelles participent des représentants du Comité Central.

Enfin et surtout, M. Emery a osé parlé de « l'imprégnation de la Ligue ou du moins de son

Etat-major par l'esprit politique et gouvernemental », et constate « combien la TÊTE DE LA LIGUE EST PROCHE DES POUVOIRS ET COMBIEN PARFOIS ELLE Y TOUCHE ». Contre-vérité, abominable contre-vérité !

C'est avec de pareilles calomnies démagogiques qu'on empoisonne les groupements démocratiques. Je compte que M. Emery viendra les répéter au Congrès, qu'il nous y expliquera à quel moment, par quelles voies nous avons touché au pouvoir et qu'il apportera les preuves de ses dires.

Pour ce qui est du président de la Ligue, il est si soucieux de conserver toute son indépendance envers le pouvoir qu'il se refuse systématiquement à toute démarche pour la Ligue auprès des membres du gouvernement — sachant que, dès que des rapports personnels se sont établis entre des hommes, ils sont enclins à se ménager — sachant que, dès qu'on a touché la main d'un homme, il devient plus difficile de l'attaquer et ayant toujours devant les yeux que le rôle essentiel de la Ligue est de contrôler les gouvernements. Une seule fois j'ai dérogé à la loi que je me suis imposée : immédiatement, après la constitution du ministère « de trêve », Emile Kahn et moi nous avons été chez M. Doumergue, le D^r Sicard, Langevin, Emile Kahn et moi chez M. Herriot, le D^r Sicard, Langevin et moi chez M. Chéron, pour leur demander énergiquement de dissoudre les Ligues factieuses. C'est là, sans doute, ce que M. Emery appelle être proche du pouvoir !

* * *

De ce tissu de contre-vérités, M. Emery tire la conclusion que la Ligue est à un point mort et qu'il y a, à l'heure qu'il est, deux Ligues — une minorité qui tend à prendre « conscience d'elle-même » et une majorité — formations qui représentent « deux façons profondément opposées de comprendre le rôle » de notre association.

Ici, c'est nous qui, au Congrès de Toulon, posons des questions à M. Emery.

Quel doit être, d'après lui, le rôle de la Ligue ? Il a tenté de le déterminer dans le discours qu'il a fait au Congrès, discours qui a été acclamé et qui, en effet, est solidement charpenté et a été, paraît-il, admirablement dit. Je l'ai lu attentivement et n'y ai pas trouvé une seule idée, un seul embryon d'idée qui ne fût nôtre. M. Emery a resserré en une forte synthèse les résolutions présentées par le Comité Central aux Congrès d'Amiens et de Nancy. Mais, écrit M. Emery dans son réquisitoire de *La Flèche*, de ces résolutions il faut « extraire l'essentiel, il faut en saisir pleinement l'esprit et prendre au sérieux les engagements qu'elles comportent ». Entièrement d'accord. Combien de fois n'avons-nous pas dit ces choses à nos Fédérations et à nos Sections ? Si toutes ne sont pas aussi actives et aussi militantes que nous le voudrions, à qui la faute ? Certes, l'inspiration doit venir d'en haut, mais c'est de la manière dont la base met en œuvre ses suggestions que dépend la victoire.

Que nous reproche donc M. Emery ? Ce ne peut être nos idées ni nos mots d'ordre, puisqu'il

nous les emprunte. Ce ne peut donc être que notre tactique. Ici, il faudra que M. Emery et ses amis parlent net et clair.

Ils désapprouvent nos moyens d'action. Ils nous diront les leurs. Nous n'avons le choix qu'entre deux tactiques : ou bien nous armer et former des milices, ou bien continuer nos modes de propagande : meetings, tracts, affiches, en les intensifiant.

Nous sommes résolument contre toute action armée. Nous la croyons inopérante : que pourraient nos pauvres milices contre la police, les gardes mobiles, l'armée ? Je la crois criminelle : car elle mènerait à la boucherie ceux qui nous suivraient dans cette sinistre aventure. L'exemple de l'Autriche et de l'Espagne aurait dû ouvrir les yeux aux plus excités d'entre nous. Nous sommes contre la guerre civile comme contre la guerre étrangère. Nous sommes contre l'émeute. Nous sommes contre la violence.

Le désaccord entre notre minorité et nous, consiste-t-il, comme une lettre de M. Emery tendrait à le faire croire, dans le fait que nous sommes opposés à l'unité d'action contre le fascisme ? A mon sens, ce qui nous menace, ce n'est pas le fascisme proprement dit, mais bien la réaction noire à la Tardieu. Contre cette menace, comme contre celle du fascisme, il faut le rassemblement de toutes les forces démocratiques. Cela, nous ne l'avons pas seulement toujours préconisé, mais nous avons contribué à le réaliser, toutes les fois que la République était menacée, la dernière fois, lors des événements de Février.

Le rassemblement de tous les groupements et de tous les partis décidés à défendre les libertés démocratiques : la C.G.T., la C.G.T.U., la Fédération des Fonctionnaires, les socialistes de toutes les observances, les radicaux-socialistes, les communistes et aussi les républicains sans étiquette, représentant ces classes moyenne qui ne veulent être asservis ni à un homme, ni à l'Eglise, ni aux congrégations économiques ? Nous en sommes. Rassemblement qui doit avoir un programme simple : lutte contre le fascisme, lutte contre les puissances d'argent et la presse vénale, lutte pour la laïcité, lutte contre la course aux armements et lutte surtout, acharnée, désespérée, contre la guerre.

III

Il y a, je l'ai dit, dans le réquisitoire de M. Emery, tissu d'erreurs, un seul grief réel : il demande que soient rajeunis les cadres de la Ligue. En cela, et en cela seul, il a raison.

Peut-être, en effet, la tête de la Ligue n'a-t-elle plus l'énergie physique, intellectuelle, morale, pour mener la dure bataille de l'heure. Peut-être manque-t-elle de cran, de dynamisme, de vertu agressive, de rayonnement. Nous avons vécu dangereusement. Nous nous croyons encore capables de vivre ainsi. Mais il est possible que nous nous abusions. Je l'ai dit moi-même à Amiens et, bien des fois, au Comité Central.

Croyez-vous vraiment, amis ligueurs, que tel M. Doumergue, saisi d'ambition sénile, je ne

veuille pas descendre du pouvoir ? Mais de quel pouvoir ? Mais ambition de quoi ? De quels avantages, de quelles prébendes ?

Les fonctions de direction de la Ligue — et ce que je dis du président de la Ligue vaut pour tous les membres du Comité Central, minoritaires comme majoritaires — représentent une charge sans compensation aucune.

Je dis aucune pour moi, pas même la conscience d'être vraiment indispensable. Pendant longtemps, j'ai pu me croire le représentant de la Ligue presque tout entière. Depuis que la minorité « a pris conscience d'elle-même », il n'en est plus ainsi. Les Congrès sont devenus le champ d'âpres batailles et de manœuvres, les séances du Comité Central risquent plus d'une fois de dégénérer en pugilats. Et en échange d'une vie dont j'ose dire qu'elle fut entièrement désintéressée et au cours de laquelle j'ai sacrifié tous mes intérêts matériels, toutes mes ambitions de carrière, mes aspirations scientifiques, ma tranquillité, mes joies familiales, à mes idées, je suis obligé de subir les plus basses injures et de m'entendre reprocher, non seulement par des individus que je méprise, mais par des hommes pour lesquels j'ai de l'estime, que je quête les bonnes grâces du pouvoir.

Ai-je vraiment mérité cela ? Ai-je vraiment le devoir de supporter cela ? Mes amis le prétendent. Ils estiment que je suis encore celui d'entre eux qui est le plus capable d'éviter à la Ligue de mortelles blessures. Vous me direz si vraiment la Ligue a le droit de me demander de me laisser offenser, humilier, en récompense de ce que je lui ai donné, de ce que je lui donne. Délivrez-moi de mon fatal ! Je vous en serais infiniment reconnaissant !

Mais ne détruisez pas l'admirable instrument qu'ont forgé Trarieux, Pressensé, Buisson et que Mathias Morhard avant-hier, Guernut hier, Emile Kahn aujourd'hui, tous les dirigeants de la Ligue, et un peu, un petit peu, l'actuel président lui aussi, ont inlassablement travaillé à maintenir et améliorer.

On traite volontiers l'action quotidienne de la Ligue de secondaire et de surrogatoire : Ligue vouée aux « bonnes œuvres » et « Institut de morale civique », écrit ironiquement M. Emery.

Ne croyez-vous pas que si cette Ligue, vouée, en effet, à l'œuvre bonne et haute de défendre les innocents, et fière d'être un « Institut de morale civique », si cette Ligue-là disparaissait, pour devenir un parti comme les autres, pour faire de la politique militante, que si la « vieille Ligue » disparaissait, il n'y aurait pas une institution incomparable, unique dans le monde, qui sombrerait ?

Hier encore, l'un des Yougoslaves que nous avons eu le bonheur d'arracher à leur geôle, nous criait sa reconnaissance, nous disant : « Dans aucun pays de la terre, il n'y a rien qui ressemble à la Ligue des Droits de l'Homme. » Tous les opprimés — et quand y en eût-il autant qu'aujourd'hui ? — Allemands, Autrichiens, Polonais Espagnols, se tournent, pleins d'espérance, vers la Ligue. En

France seule, elle est vouée aux gémonies et elle est dénoncée comme vieillie et impuissante. Par qui? Par quelques ligueurs qui ne veulent pas savoir ce que c'est que la Ligue.

Vous, militants, qui êtes entrés à la Ligue, telle

qu'elle fut, telle qu'elle est, à la fois suprême gardienne de la justice et bouclier de la démocratie, vous direz si, vraiment, l'heure est venue pour elle de se suicider!

VICTOR BASCH.

PERSÉCUTION DES FEMMES SOUS LE RÉGIME HITLÉRIEN

Rapport présenté à la Ligue des Droits de l'Homme

Parmi les rares paragraphes du programme national-socialiste qui subsistent et que les nazis prennent encore au sérieux, il faut signaler ceux qui portent atteinte aux droits et à la dignité de la femme. Celle-ci, de plus en plus, est considérée uniquement comme une machine à enfanter. C'est au point que les groupements officiels de femmes nazies eux-mêmes ont été obligés de protester pour se défendre contre l'expulsion de la femme de tous les métiers, de toutes les professions où elle avait été admise.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, de trouver les femmes au premier rang dans la lutte antifasciste livrée à la barbarie néo-teutonne, et elles font preuve, dans ce combat, d'un héroïsme et d'un courage exemplaires. Le régime terroriste nazi, dans sa campagne brutale et odieuse contre ceux qui ne se soumettent pas à lui, ne fait pas de distinction entre les sexes. Les tortures sadiques infligées aux femmes sans défense dans les casernes des S. A. et dans les camps de concentration — qu'il s'agisse de femmes innocentes ou non, qu'il s'agisse de femmes jadis attachées au bureau d'un groupement politique de gauche ou d'otages absolument irréprochables et sans passé politique — ces tortures sont inimaginables.

Nous sommes en mesure de signaler aujourd'hui, dans le cadre général de ces persécutions, un cas précis qui montre d'une façon saisissante comment, à l'heure actuelle, la justice est rendue en Allemagne, et comment cette juridiction expose aux pires dangers les victimes du régime.

Dans quelques jours, un procès monstre contre le parti ouvrier et la ligue de la Jeunesse socialiste va s'ouvrir devant le Tribunal populaire de Berlin. Parmi les détenus figurent sept femmes, dont l'une n'a que 18 ans; les inculpées sont accusées de complot contre la sûreté de l'Etat. Le fait d'appartenir à une association de « jeunesse socialiste » n'a pas été retenu comme une circonstance atténuante, mais au contraire comme une circonstance aggravante. L'acte d'accusation, terminé ces jours-ci, comprend 73 pages; il est signé du procureur général Jorns, dont le nom évoque, dans la mémoire des honnêtes gens, les souvenirs les plus angoissants. Jorns qui, naguère, a fait du tribunal d'Empire une véritable chambre des supplices à l'usage des prévenus membres d'un groupement de gauche, est l'homme qui a acquis une triste célébrité en protégeant les assassins de Karl Liebknecht et de Rosa Luxemburg. Si Jorns a pu don-

ner libre cours à ses instincts malfaisants en temps normal, on peut imaginer aisément avec quelle joie sadique il requiert aujourd'hui contre des prévenues socialistes.

Voici la liste des inculpées dans la nouvelle affaire :

Charlotte Adel, sténo-dactylographe, 41 ans;
Lilly Adel, nurse, 18 ans;
Edith Baumann, sténo-dactylographe, 25 ans;
Erika Boetzer, sans profession, 22 ans;
Käthe Kirschnick, apprentie, 21 ans;
Ilse Schmieber, sténo-dactylographe, 19 ans;
Käthe Schuftan, peintre, 35 ans.

La casier judiciaire de toutes ces femmes est vierge; l'acte d'accusation, en dépit des chantages et des tortures, n'a pu produire contre elles d'autre chef d'accusation que le fait d'être socialistes et d'être restées groupées, plaçant au-dessus de leur intérêt matériel leur idéal social.

L'acte d'accusation n'en retient pas moins contre elles tous les articles du code concernant le crime de complot contre la sûreté de l'Etat (vingt-deux articles au total); parmi les paragraphes, on relève des ordonnances récentes d'avril 1934, bien que les « crimes » qui leur sont imputés aient été commis longtemps avant cette date et que les accusées soient incarcérées depuis de longs mois — certaines depuis 15 mois. L'une ou l'autre d'entre elles a peut-être reçu une lettre de l'étranger : elle est, de ce fait, inculpée « d'intelligence avec l'étranger »; d'après la dernière ordonnance rouge de Goering — ordonnance sur laquelle l'acte d'accusation s'appuie également — ce « crime » est passible de la peine de mort.

Toutes ces femmes, sans aucune exception, ont déjà subi les violences les plus odieuses au cours des « interrogations préliminaires », c'est-à-dire pendant qu'elles étaient entre les mains de la police secrète d'Etat (Gestapo).

Nous nous contenterons de signaler quelques cas particulièrement tragiques dont furent témoins les co-détenus de ces malheureuses.

La sténo-dactylographe Edith Baumann, connue pour avoir fait partie d'un groupe des jeunes ouvrières socialistes, a été arrêtée à Berlin dès le mois d'août 1933. Pour obtenir d'elles les dépositions telles que les souhaitaient les membres des S. S., ceux-ci ne reculèrent devant aucun forfait. Pendant des semaines entières la détenue ne put trouver un instant de repos et les « interrogatoires »

quotidiens continus qu'elle dut subir étaient accompagnés de supplices auxquels prit une part active, nous rapporte-t-on, le commissaire spécial von Plotho en personne. La malheureuse fut rouée de coups au moyen d'instruments les plus divers, traînée par les cheveux sur le sol, puis battue à nouveau ; tels furent d'ailleurs les procédés habituels employés au cours de ces interrogatoires. Et pendant ces journées de tortures, l'accusée ainsi que ses co-détenus ne recevaient aucune nourriture. On voulait par ces violences arracher à Edith Baumann des adresses et des indications qui eussent permis de procéder à d'autres arrestations.

Charlotte Adel (41 ans), incarcérée avec sa fille Lilly depuis le mois d'août 1933, eut le même sort. Les souffrances de cette mère, de santé fragile, furent telles qu'elle tenta de se suicider.

Lilly Adel, âgée alors de 17 ans, fut transportée, une nuit, de la préfecture de police à la Prinz Albrechtstrasse, au siège de la Gestapo ; là elle fut brutalisée de la façon la plus odieuse (le *Manchester Guardian* entre autres journaux, a donné des détails sur cette affaire).

Mais la plus maltraitée fut certainement Kate Schuftan. Cette artiste de grand talent, fort connue à la suite de l'exposition de ses œuvres à Breslau, fut arrêtée en novembre 1933, et, avec des hommes pris en même temps qu'elle, incarcérée dans la caserne des S.A., le Maikowskiaus, à Charlottenburg. Pendant dix jours elle resta là parquée avec des hommes et quelques femmes, serrés à étouffer dans des locaux exigus. La plume se refuse à écrire ce qu'elle dut subir dans ces caves. Elle fut livrée, comme les autres d'ailleurs, aux violences les plus abominables de ces fauves déchaînés que l'on appelle les S.A. et qui furent d'autant plus acharnés que la malheureuse est juive. Elle fut frappée de coups de poing au visage, couverte de crachats, rouée de coups de matraque et de nerfs de bœufs, fouettée au sang au cours des « interrogatoires ». On aurait peine à comprendre comment des êtres humains peuvent se livrer à de pareilles violences sur leurs semblables si l'on ne se rappelait que bon nombre de ces tortionnaires sont des déséquilibrés, tandis que les autres s'inspirent à la lettre des proclamations du Führer, suivant lesquelles il faut tout

simplement supprimer les adversaires politiques. Nous savons que Kate Schuftan était couverte, des genoux jusqu'aux hanches, de plaies qui ne formaient plus qu'un seul épanchement noir et sanguinolent. On se demande comment des malheureux traités de la sorte peuvent survivre. On eut recours à tous les moyens pour faire avouer à Kate Schuftan l'endroit où s'était réfugiée sa sœur, car c'est celle-là surtout dont on voulait s'emparer. Le langage humain est trop pauvre pour décrire comment, au moyen de lettres et de communications téléphoniques, elle fut contrainte d'attirer sa propre sœur dans un piège tendu par ses tourmenteurs. Les cruautés les plus raffinées, les pressions morales les plus affreuses et les constantes menaces de mort devaient, dans l'esprit de leurs auteurs, annihiler toute force de résistance chez ces malheureuses victimes.

Toutes ces violences furent exécutées à la connaissance et avec l'approbation des autorités, car à l'époque où ces infamies furent commises, une inspection était passée par le chef de groupe Ernst et le prince Auguste-Guillaume de Hohenzollern, qui se délectèrent aux souffrances des victimes et allèrent jusqu'à les photographier !

Or ces malheureuses femmes doivent comparaître devant le tribunal populaire, tristement célèbre, et il ne fait de doute pour personne que les inculpées courent le plus grand danger d'être condamnées à de longues années de travaux forcés, voire à la peine de mort. L'Allemagne n'étant qu'un immense camp de concentration dans lequel tout appel à l'humanité est étouffé, il est de notre devoir sacré de penser à ces tristes victimes. Nous devons élever la voix avec force dans les pays où le droit et la justice sont encore respectés. Faisons appel à tous les gens de bien, hommes et femmes, pour protester contre les atteintes au droit. Dans la présente affaire, alors qu'il n'y a pas de grande association internationale qui puisse soutenir ces malheureux, il faut intervenir, aider. Nous savons que la seule instance que le Reich respecte encore est l'opinion de l'étranger. C'est pourquoi le procès qui se prépare doit donner le signal d'une campagne internationale, afin qu'un rayon de lumière pénètre en Allemagne dans les cellules des prisons et dans les ténèbres des prétoires.

UN GROUPE DE PROSCRITS.

LE PLÉBISCITE DE LA SARRE

Dans sa séance du mardi 13 novembre 1934, la Fédération Française des Associations pour la Société des Nations, réunie sous la présidence de M. Emile Borel, député, ancien ministre, membre de l'Institut, a décidé d'envoyer à l'Union internationale des Associations nationales qui font partie de cette Union le texte de la résolution suivante :

La Fédération française des Associations pour la Société des Nations, assurée d'être l'interprète de l'opinion publique de son pays, souhaite que la question du plébiscite de la Sarre garde son caractère manifestement international et ne prenne ni la nature ni les apparences d'une question franco-allemande.

Elle est convaincue de la nécessité d'assurer l'entière liberté du vote par l'organisation préventive d'une force de police suffisante pour maintenir l'ordre.

Elle estime que cette force de police doit avoir, par sa composition, un caractère international.

Elle insiste donc de la façon la plus pressante auprès des Associations pour la Société des Nations dans tous les pays, afin qu'elles interviennent auprès de leurs gouvernements respectifs, en leur demandant de favoriser le recrutement d'une telle force de police parmi les ressortissants qualifiés et de consentir, s'il est nécessaire, à fournir un contingent officiellement recruté.

La Fédération française est persuadée que cette action internationale contribuera efficacement à accroître l'autorité de la Société des Nations et à servir la cause de la paix.

"L'ENIGME PRINCE"

Sous ce titre, l'*Œuvre* vient d'éditer une étude dont nous ne saurions trop recommander la lecture à tous les ligueurs qui veulent se faire une opinion réfléchie.

Elle met en évidence tous les témoignages recueillis par la Commission parlementaire d'enquête que préside M. Guernut sur le rôle joué par M. Prince à la section financière du parquet de la Seine en 1929-1931 et sur ses faits et gestes en janvier et février 1934.

L'auteur de cette étude est M. Paul Dupuy, sous-directeur honoraire de l'École normale supérieure, dont l'*Œuvre* a déjà publié un mémoire, où étaient analysés, avec une grande lucidité, les éléments fournis par les deux rapports Lescouvé sur les conditions morales où se trouvait M. Prince à la veille de sa mort.

Il y démontrait que ces conditions différaient entièrement de celles qu'une intense campagne de presse, renforcée de déclarations officielles, avait imposées à la crédulité publique.

M. Prince n'était pas le témoin personnellement désintéressé et particulièrement renseigné sur les complicités de hauts personnages politiques dans les affaires Stavisky, que ces hauts personnages et la *Maffia* à leur service avaient intérêt à faire disparaître. Il était, au contraire, compris dans le groupe de magistrats qui avaient à répondre de leurs actes, et cette perspective l'avait jeté dans un trouble, dont ses tergiversations et ses contradictions, telles qu'elles apparaissaient à travers les rapports Lescouvé, étaient les signes évidents.

M. Paul Dupuy avait conduit sa démonstration avec une objectivité et une sûreté dont l'effet fut considérable. C'est que, ce même genre de démonstration, il l'avait déjà employé, au temps de l'Affaire Dreyfus, où, sous ses prénoms de PAUL MARIE, il publia une étude pour démontrer que le colonel Picquart ne pouvait pas avoir fabriqué le petit bleu accusateur d'Esterhazy, et une autre étude pour analyser et démolir les actes d'accusation successifs dressés par l'Etat-major contre Dreyfus.

M. Dupuy a vieilli depuis lors, mais sa méthode n'a pas vieilli. Elle est celle des historiens dignes de ce nom. Les textes sur lesquels il a travaillé sont des textes surabondants, mais dont la surabondance même fait que, pour la masse du public, ils sont comme s'ils n'existaient pas.

Le *Temps* est le seul journal qui ait publié *in extenso* les comptes rendus analytiques officiels de la Commission Guernut. Les autres journaux y ont fait un choix correspondant à leur opinion ou au goût présumé de leurs lecteurs. Parmi les lecteurs du *Temps*, combien ont lu d'un bout à l'autre ces énormes pages, d'une impression très dense, où s'entremêlaient tous les sujets abordés sans ordre par la Commission ? M. Dupuy, lui, les a lues, la plume à la main, classant, à mesure qu'ils se produisaient, tous les témoignages se rapportant au

sujet qu'il avait déjà étudié dans les rapports Lescouvé. Il s'agissait pour lui de vérifier si ces documents nouveaux infirmaient ou confirmaient les conclusions auxquelles il était arrivé.

Les rapports Lescouvé n'avaient jeté sur le sujet qu'une pâle lueur de veilleuse; il avait fallu pour la discerner la perspicacité critique d'un vieux routier de l'histoire. Les témoignages apportés à la Commission Guernut ont éclairé le sujet dans ses coins et recoins et l'ont fait passer d'une simplicité par trop élémentaire à une complexité où il fallait aussi l'expérience d'un vieux routier de l'histoire pour se débrouiller.

M. Dupuy ne s'est pas contenté d'y réussir pour lui-même; il a voulu que ses lecteurs pussent se débrouiller aussi bien que lui. La première partie de son travail, intitulée *Les fils conducteurs*, comprend trois chapitres.

Le premier, *Les Affaires Stavisky*, a pour objet de dégager dans ces affaires celles-là seules dont M. Prince eut à connaître à la section financière du parquet de la Seine, et, parmi elles, de distinguer celles où Stavisky parut sous son nom et celles où il s'est caché sous le nom d'Alexandre et dissimulé derrière des personnalités impressionnantes, telles que l'ancien préfet de police Hudelo et l'ancien conseiller d'Etat Monod.

Le second chapitre, *La défense de l'épargne publique*, expose le jeu des organismes divers qui, aux ministères des Finances, du Travail et de la Justice, sont chargés de cette défense. Il en fait comprendre les rapports et insiste particulièrement sur la série qui relève de la Justice, où la section financière du parquet, avec son chef, M. Prince, s'insère au-dessus de la police judiciaire et au-dessous du parquet de la Seine, du parquet général et de la direction des Affaires criminelles, dominée elle-même par le ministre de la Justice. Seul, cet exposé, qui n'a jamais été fait pour le public, peut lui permettre de comprendre avec précision les responsabilités afférentes à chaque degré de l'échelle et leurs réactions réciproques.

Le troisième chapitre, *M. Prince magistrat*, en se bornant volontairement aux témoignages recueillis par la Commission Guernut, essaie de substituer au personnage de convention présenté par les journaux à leurs lecteurs, l'homme plus vrai et plus complexe qu'ont connu et décrit les collègues et les amis de M. Prince, et sur lequel a projeté une lumière particulière une dédicace adressée par lui à M. de Monzie. Le magistrat qu'on représentait, d'après ses propres propos, comme écoré depuis longtemps par ses relations avec les parlementaires avocats, s'adressait à l'un d'eux dans les termes suivants : « A M. de Monzie, avec mes humbles excuses de lui adresser un si modeste hommage de mon dévouement. »

La deuxième partie, « 1929-1931 », expose les différentes affaires se rapportant à Stavisky, dont

M. Prince eut à connaître, comme directeur de la section financière du parquet de la Seine. Elle ne comprend pas moins de quinze chapitres, où les avatars de ces affaires, leurs allées et venues entre les ministères des Finances, du Travail et de la Justice sont, pour la première fois, minutieusement suivies, en même temps que leurs montées et leurs descentes sur l'échelle qui va du garde des Sceaux jusqu'aux humbles agents de la police judiciaire.

Tout cela est exposé par M. Dupuy sous un aspect complètement nouveau pour le grand public et qui permet seul de juger équitablement les responsabilités engagées.

La seule affaire Stavisky que M. Prince ait réellement connue est une affaire Alexandre, l'affaire de la *Compagnie foncière et d'entreprise générale de travaux publics*. Elle date de 1929, et, dès le premier moment, parut suspecte au directeur du Mouvement général des Fonds, M. Farnier. Il fit signer au ministre des Finances, M. Chéron, une plainte adressée au ministre de la Justice le 15 octobre 1929.

Le président du Conseil d'administration de la *Compagnie Foncière* était M. Hudelo, ancien préfet de police ; il avait eu sous ses ordres, à la préfecture, M. Mouton, devenu directeur des Affaires criminelles au ministère de la Justice. M. Hudelo intervint auprès de M. Mouton pour parer au danger et, dès lors, il s'engagea une véritable lutte entre la direction du Mouvement général des Fonds, uniquement sensible au caractère suspect de la *Foncière*, et la direction des Affaires criminelles, préoccupée avant tout d'épargner à M. Hudelo le déshonneur d'une poursuite en correctionnelle.

De M. Mouton, cette préoccupation descendit, par l'intermédiaire du procureur général Donat-Guigue et du procureur Pressard, jusqu'à M. Prince. M. Prince reçut même directement les instructions de M. Mouton, pour une enquête discrète, répondant aux désirs de M. Hudelo.

C'est dans ces conditions que M. Prince rédigea trois rapports successifs, contraires aux poursuites, rapports contresignés par M. Pressard, puis M. Donat-Guigue. La direction des Affaires criminelles les utilisa pour opposer une fin de non-recevoir à la direction du Mouvement général des Fonds, et l'affaire, inscrite dans les dossiers de la section financière comme *Affaire Hudelo*, fut classée une première fois, le 19 juin 1930.

Mais, dans l'intervalle, en mars 1930, M. Prince avait reçu les fameux rapports de police Gripois-Pachot, où était révélée pour le parquet l'identité d'Alexandre, véritable directeur de la *Compagnie Foncière*, et de Stavisky poursuivi comme escroc devant la 13^e chambre correctionnelle.

Ce rapport est, dans les polémiques de presse, le point crucial où s'entre-croisent la responsabilité de M. Prince et celle de son chef, M. Pressard. Si M. Prince l'a communiqué à M. Pressard, celui-ci est le principal responsable de l'inaction qui a suivi ; si, au contraire, M. Prince ne l'a pas communiqué et n'en a donné à M. Pressard qu'un résumé incomplet, c'est lui qui est le vrai responsable.

Or, le jour où l'existence de ce rapport a été révélée au public (30 janvier 1934), par un des défenseurs des administrateurs de la *Compagnie Foncière*, devant la première chambre de la Cour, M. Prince est allé trouver spontanément cet avocat ; il lui a dit qu'il avait à peine lu les rapports Gripois-Pachot, et s'est fait promettre qu'il ne serait pas cité comme témoin à la prochaine audience où il lui aurait fallu renouveler son aveu.

Quinze jours après, la journée du 6 février s'étant produite dans l'intervalle et M. Pressard ayant été relevé de ses fonctions de procureur, le même M. Prince alla trouver M. Lescouvé, pour lui dire exactement le contraire de ce qu'il avait avoué à M^e Héraud, et assurer qu'il ne s'était pas borné à donner à M. Pressard connaissance exacte des rapports Gripois-Pachot, mais encore qu'il les avait laissés entre les mains du procureur.

Il est bien évident que, des deux versions, la seule conforme à la vérité est la première, et que le retour subit de mémoire aboutissant à la seconde est inadmissible. Toutes les preuves qui déterminent cette conclusion sont clairement exposées par M. Dupuy.

M. Farnier ne se résigna pas au classement du 19 juin 1930. Il avait pris, dès le mois de mai, ses précautions pour donner une forme nouvelle à la plainte des Finances contre la *Compagnie Foncière*. La direction des Affaires criminelles, où M. Rateau avait remplacé M. Mouton, lui rendit la monnaie de sa pièce, en arguant précisément que la plainte nouvelle n'était que la plainte ancienne reprise en d'autres termes et que le classement devait être maintenu. L'accord se fit à ce sujet entre M. Rateau et M. Donat-Guigue ; il ne semble pas que ni M. Pressard, ni M. Prince aient été consultés.

M. Farnier, ne recevant pas de réponse à sa plainte, réclama. Cette fois, il fallut redemander un rapport à M. Prince, il le fit dans le même sens que les précédents, contraire aux poursuites. Ses conclusions furent adoptées successivement par le procureur et le procureur général ; M. Donat-Guigue fit même passer à M. Prince l'ordre de ne rien faire désormais dans cette affaire sans lui en avoir parlé.

M. Rateau, de son côté, téléphona à M. Donat-Guigue que les ministres des Finances, du Travail et de la Justice avaient eu une conférence, où ils étaient tombés d'accord pour classer l'affaire. La soi-disant conférence n'avait été qu'une conversation rapide à la sortie du Conseil, où le ministre des Finances, M. Paul Reynaud, avait consenti au classement provisoire, mais en réservant formellement l'avenir.

L'arrivée de M. Chéron au ministère de la Justice, en novembre 1930, réveilla l'affaire qu'il avait déclenchée par sa plainte du 15 octobre 1929, comme ministre des Finances. Il manifesta tout d'abord son mécontentement de la tendance qu'avait le Parquet à abriter ses réquisitions derrière les décisions de la Chancellerie ; il prescrivit ensuite qu'un avis définitif fût demandé à la fois au ministère des Finances et au parquet général sur l'affaire de la *Compagnie Foncière*.

Naturellement, la direction du Mouvement général des Fonds insista avec énergie pour obtenir un nouvel examen, et, après un essai de résistance, le procureur général dut céder. M. Prince eut donc à faire subir un nouvel interrogatoire à M. Hudelo. Mais, quand il le fit, M. Chéron avait déjà cessé depuis un mois d'être ministre de la Justice. M. Hudelo fournit une note à M. Prince pour la rédaction du rapport, dont les conclusions proposaient encore le classement. MM. Pressard et Donat-Guigue les approuvèrent ; le ministère des Finances refusa de les admettre, le parquet général les maintint et la direction des Affaires criminelles l'approuva (mars 1931).

M. Hudelo paraissait enfin sauvé ; mais l'affaire rebondit à la suite d'un nouveau rapport de police apporté à M. Prince, le rapport Cousin-Pachot. Cette fois, il ne s'agissait plus seulement de l'identité d'Alexandre et de Stavisky ; les remises de l'affaire Stavisky en correctionnelle étaient signalées comme un scandale dont l'opinion publique était émue ; il était aussi question des relations suspectes d'Alexandre avec le Crédit municipal d'Orléans, où il se procurait des millions.

M. Prince ne fit connaître de ce rapport à M. Pressard que ce qui concernait l'identité d'Alexandre et de Stavisky. Au bout de quinze jours, il donna à M. Pachot des instructions singulièrement anodines. Rien pour le Crédit municipal d'Orléans, où Alexandre Stavisky alerté s'empressa de dégager le solde de son emprunt sur de fausses émeraudes, à l'aide des fonds provenant du Crédit municipal de Bayonne. Mais Pachot devait vérifier si le Cachard de la *Foncière* était bien le même que celui de la *Banque du Poitou* en déconfiture frauduleuse. Plus singulièrement encore, il lui était prescrit de s'assurer de l'identité d'Alexandre et de Stavisky, qu'il avait dénoncée depuis plus d'un an, avec les rapports Grippois. Enfin, et cela est capital, M. Prince ne se préoccupa pas du scandale des remises et ne fit aucune démarche auprès du substitut de la 13^e Chambre correctionnelle. Il partit en vacances le 8 juillet, après avoir passé au substitut Bruzin la direction de la section financière, sans lui dire un mot de Stavisky.

Tout neuf et ignorant ce qui s'était passé entre la section financière et les étages supérieurs de la hiérarchie, M. Bruzin déploya aussitôt la plus grande activité. Il se fit expliquer les remises par le substitut de la 13^e Chambre ; il étudia à fond le dossier de la *Compagnie Foncière* et prescrivit à la police judiciaire l'audition détaillée de toutes les personnes qui avaient participé à la constitution et à l'administration des sociétés fondées et dirigées par Alexandre Stavisky.

Bref, ce fut pendant les vacances de 1931 que, grâce à l'absence de M. Prince, et sans doute aussi à celle de MM. Donat-Guigue et Rateau, un directeur d'occasion de la section financière, livré à lui-même, donna à l'affaire de la *Compagnie Foncière* l'impulsion irrésistible, à laquelle tout le

monde fut bien obligé de céder après la rentrée et qui a finalement abouti aux poursuites contre M. Hudelo, ses collègues de la *Foncière* et Stavisky devant la 1^{re} Chambre de la Cour.

M. Pressard signa sans difficulté le rapport que M. Bruzin lui soumit le 31 juillet, et où il concluait à une extension de l'enquête. Les policiers firent celle-ci en août et septembre et l'enrichirent de renseignements nouveaux sur les rapports d'Alexandre Stavisky avec les Crédits municipaux.

À la rentrée, le 6 octobre, le procureur général réunit tous les magistrats des deux parquets qui avaient à s'occuper des affaires financières. Ce ne fut pas M. Prince, ce fut M. Bruzin qui rapporta oralement sur la *Compagnie Foncière*. Mais comme M. Prince avait repris la direction de la section financière du parquet, ce fut lui qui eut à établir le rapport écrit, où furent utilisés et le rapport Cousin-Pachot, et les résultats de l'enquête supplémentaire menée pendant les vacances (12 octobre 1931).

Quelques jours après, il quittait la section financière, pour devenir substitut du procureur général et bientôt conseiller à la Cour.

Le résultat de ce rapport, dont les éléments avaient été réunis par M. Bruzin, fut l'ouverture de l'instruction qui détermina le procès devant la 1^{re} Chambre de la Cour et la condamnation de MM. Hudelo et consorts à 2.000 fr. d'amende, le 20 février 1934, jour de la mort de M. Prince.

Personne avant M. Dupuy ne s'était donné la peine de mettre en ordre toute cette suite de faits, à travers laquelle on discerne nettement le rôle de M. Prince à la section financière, ce qui est de son fait et ce qui est du fait des influences subies.

On est même surpris de reconnaître que les influences les plus agissantes ont été, non pas celle du procureur Pressard, mais bien plutôt celles du procureur général Donat-Guigue et surtout des deux directeurs Mouton et Rateau.

Dans la troisième partie, *Janvier et février 1934*, ont été utilisés en dix-sept chapitres tous les témoignages entendus sur les faits et gestes, les attitudes et les propos de M. Prince, à partir du moment où le scandale des faux bons du Crédit municipal de Bayonne a bouleversé l'opinion publique, en révélant que Stavisky avait pu réussir ses escroqueries énormes, sous le nom d'Alexandre, à la faveur de la liberté provisoire qui lui avait été accordée et des dix-neufs remises depuis six ans de son procès en correctionnelle.

Le cabinet Chautemps s'obstina à refuser une enquête parlementaire, mais son garde des sceaux, M. Raynaldy, chargea le premier président à la Cour, Dreyfus, et le procureur général, Donat-Guigue, de rechercher les responsabilités engagées dans les dix-neuf remises. Le procureur Pressard, beau-frère de M. Chautemps, particulièrement attaqué par les adversaires du gouvernement, tourna aussi contre lui l'opinion du Palais, par la manière dont il chercha à atténuer sa responsabilité de chef en proposant des sanctions contre ses subordonnés, les substituts attachés à la 13^e Cham-

Il avait été en même temps le chef de M. Prince, lorsque celui-ci dirigeait la section financière et c'était M. Prince qui avait reçu, en 1931, le rapport signalant comme un scandale les remises, grâce auxquelles Stavisky, au lieu d'être en prison, amplifiait ses entreprises de vol. Les deux enquêteurs devaient donc éclaircir à qui incombait la responsabilité principale d'avoir laissé cette révélation sans effet ; ils convoquèrent M. Pressard qui fit, lui-même, appeler M. Prince. On demanda à celui-ci s'il avait demandé des explications au substitut de la 13^e Chambre et l'avait averti du rapport de police. C'était son remplaçant provisoire, M. Bruzin, et non pas lui, qui avait fait cette démarche ; il était invraisemblable que M. Prince eut pu l'oublier ; il se troubla et déclara sa mémoire en défaut.

Il est impossible de résumer tout ce que les comptes rendus de la Commission Guernut ont appris à M. Dupuy sur l'émotion à laquelle M. Prince fut en proie à partir de sa convocation chez M. Dreyfus, qui coïncida, le 8 janvier, avec la nouvelle du suicide de Stavisky. Cette émotion s'est trahie avant tout par l'opposition entre le récit mélodramatique que M. Prince a fait de l'entrevue à ses parents et à ses amis et le récit très simple du premier président devant la Commission. C'est alors que M. Prince commença à affirmer, contrairement à la vérité, qu'il avait remis le rapport Cousin-Pachot entre les mains du procureur.

Le 15 janvier, le premier président Lescouvé et deux de ses collègues à la Cour de Cassation furent substitués pour l'enquête sur les remises à MM. Dreyfus et Donat-Guigue. M. Prince fut interrogé le 24 janvier, certainement sans grand désir de le pousser à fond, et mis hors de cause par M. Lescouvé dans son premier rapport, qui tendait visiblement à atténuer toutes les responsabilités des membres du parquet, à commencer par celle de M. Pressard.

Cette première période d'émotions à peine finie pour M. Prince, une seconde commença lorsque, le 30 janvier, l'existence du rapport Gripois-Pachot, antérieur d'un an au rapport Cousin-Pachot fut révélé à l'audience de la 1^{re} Chambre de la Cour.

Dès mars 1930, M. Prince avait su qu'Alexandre et Stavisky n'étaient qu'un seul et même personnage. S'il n'en avait pas averti M. Pressard, il encourait la part principale de responsabilité ; or, nous avons vu que, le 31 janvier, il avait spontanément déclaré à l'avocat Héraud qu'il avait à peine lu le rapport.

Convoqué le 1^{er} février avec M. Pressard par le garde des sceaux du Cabinet Daladier, M. Penancier, il avoua par écrit et oralement qu'il n'avait pas remis le rapport Gripois-Pachot au procureur et ne lui en avait rendu compte que très incomplètement.

Les avocats de la famille Prince ont assuré que cet aveu avait été un aveu de complaisance et de pitié, sollicité par M. Pressard ; les témoignages reçus par la Commission Guernut ont prouvé qu'il n'en était rien.

Très extraordinaire fut la façon dont M. Prince

raconta à ses proches et à ses amis cette séance du 1^{er} février chez M. Penancier : il s'y représenta comme ayant tenu le procureur à sa merci ; M. Penancier a opposé un démenti formel à cette version.

Plus extraordinaire encore fut le récit entièrement imaginaire, qu'il fit aux mêmes personnes, d'une entrevue qu'il prétendait avoir eue avec M. Daladier, avant d'aller chez le garde des sceaux.

M. Dupuy ne peut expliquer de pareilles inventions que par un véritable détraquement cérébral, auquel la disgrâce de M. Prince et les événements tragiques du 6 février donnèrent un surcroît d'intensité.

C'est alors que M. Prince, revenant sur toutes ses déclarations antérieures, et alléguant un retour de mémoire subit, se décida à porter à M. Lescouvé, le soir du 15 février, la rétractation de tout ce qu'il avait avoué à M. Penancier. Il affirma que M. Pressard avait reçu et gardé les rapports de police de 1930 et 1931, et déclara qu'il avait chez lui des documents propres à démontrer la vérité de cette affirmation.

Il parla de ces documents à des amis en disant qu'il s'agissait de lettres de M. Pressard. M. Dupuy donne de l'inexistence de ces lettres une démonstration irréfutable.

Convoqué pour le 21 février chez M. Lescouvé, il était hors d'état d'apporter les preuves qu'il avait promises. D'autre part, il savait que la 1^{re} Chambre de la Cour rendrait son arrêt le 20 dans l'affaire Hudelo-Stavisky, et il avait avoué à un ami très intime que cette affaire le préoccupait jusqu'à l'angoisse.

Tel était, à la veille du 20 février, l'état d'esprit de M. Prince.

M. Dupuy, dans sa conclusion, laisse à ses lecteurs le soin de décider si, tout cela étant connu, l'hypothèse du suicide leur paraît inadmissible.

Les lecteurs de ces *Cahiers* savent déjà, par le mémoire de M^e Izouard, ce qu'il faut penser de la valeur intangible attribuée par les experts histologistes aux conclusions où ils ont affirmé que le suicide était matériellement impossible. Ils ne peuvent en tout cas empêcher que le suicide soit moralement vraisemblable.

Cette vraisemblance est confirmée par les reculs successifs des avocats de la famille Prince dans leurs accusations. Ils ont d'abord accusé MM. Pressard et Chautemps d'avoir ordonné l'assassinat, et M. Lescouvé a paru formuler la même accusation devant la Commission Guernut. Mais, de même que M. Lescouvé a dû la retirer, le fils de M. Prince n'a pas osé la maintenir et a prétendu que le crime avait pu être commis à l'insu de MM. Pressard et Chautemps par des amis trop zélés.

Il n'est plus question de cela dans le dernier mémoire de la partie civile, où les avocats se bornent à affirmer l'assassinat d'après les experts histologistes et à demander qu'on en cherche les auteurs.

Ce n'est pas beaucoup s'avancer aujourd'hui que de penser qu'on les cherchera longtemps.

* * *

HEURES GRAVES

Pour un large rassemblement

Par André DELMAS

Dans l'Ecole libératrice, organe hebdomadaire du Syndicat national des Instituteurs et Instituteurices publics, M. André DELMAS, secrétaire général du Syndicat, publie sous ce titre (numéro du 10 novembre) un article d'avertissement et d'appel aux républicains. Sa conclusion, que nous reproduisons ici, atteste une fois de plus l'accord étroit de la Ligue avec les organisations syndicales et le corps des instituteurs.

... Pourquoi les défenseurs des libertés démocratiques, adversaires du pouvoir personnel, sont-ils dans cette bataille en si fâcheuse situation que la marche des fascistes organisés sur l'Elysée ou sur les assemblées et l'établissement d'un gouvernement autoritaire n'apparaissent plus comme des divagations d'un esprit sans équilibre ?

Je me suis promis, en commençant cet article, de dire ici toute ma pensée, au risque de heurter les sentiments de quelques-uns de mes camarades. L'heure est si grave et les dévouements sont si proches que ce serait pour les militants en qui des camarades ont placé leur confiance une faute écrasante de ne pas signaler ce qu'ils considèrent comme des solutions insuffisantes et même dangereuses et de ne pas exprimer ce qui leur apparaît comme une voie possible de salut.

Disons les choses comme elles sont : le Parlement glisse vers son agonie, entraînant avec lui les libertés conquises à prix de sang parce que les hommes qui pourraient et devraient gouverner ensemble ne savent pas établir leur accord. Si les forces de gauche — je ne dis pas seulement les partis — étaient capables de mettre sur pied dans les 48 heures un programme de gouvernement s'attachant à résoudre le seul vrai problème de l'heure, la crise économique, et de rassembler une petite équipe d'hommes énergiques et résolus à faire plier sous la volonté populaire les égoïsmes des capitalistes, le Président Doumergue, ses conseillers et les ligues armées sur lesquelles il compte s'appuyer ne pèseraient pas lourd.

A la place de ce large rassemblement populaire, où devraient voisiner communistes, socialistes, syndicalistes, ligueurs des Droits de l'Homme, radicaux ouverts aux problèmes nouveaux, républicains sans nuance, opposés à l'injustice, aux privilèges, à la dictature, on nous offre le Front commun, limité, étroit, incapable d'accéder au pouvoir autrement que par un coup de force dont la seule idée fait contre lui le bloc des légalistes, des hésitants, des effrayés que le scrupule, la prudence ou la crainte soudent aux privilégiés et aux exploités.

Oui, j'en conviens, les manifestations du Front commun attirent des masses de militants que l'enthousiasme soulève et qui sont prêts à faire à la cause de la liberté les plus difficiles sacrifices. Mais je ne peux pas détacher ma pensée des exemples

sanglants de l'Autriche et de l'Espagne. Dans quel pays le prolétariat livré à ses seules forces a-t-il résisté efficacement à la montée du fascisme ? Sommes-nous mieux préparés que les Autrichiens ? Avons-nous en face de nous des forces fascistes et des forces gouvernementales moins imposantes que celles de l'Espagne ? Allons donc. Etre révolutionnaire, ce n'est pas se nourrir d'illusions.

L'insurrection, à l'heure actuelle, n'est pas une arme à reléguer au magasin des accessoires ; il y a quelque honte pour un peuple libre à abandonner ses libertés sans les avoir défendues jusqu'à la dernière limite. Mais cette arme est la dernière dont on doive user et les militants dignes de ce nom, si assoiffés d'héroïsme qu'ils puissent être, n'ont pas le droit de l'employer sans avoir épuisé tous les autres moyens.

Nous avons en France cette chance inespérée que l'attitude du parti communiste — laissons de côté les mobiles qui guident ses inspirateurs — permet un rassemblement complet des forces démocratiques, Front populaire, Front de la liberté, Front démocratique, l'appellation n'importe guère. Ce qu'il faut réaliser, et de toute urgence, c'est la mobilisation, pour la défense des libertés et contre la crise, de tous ceux qui, sans abandonner leur conviction ou leur idéal, sont prêts à sceller une union dont la seule annonce soulèverait d'enthousiasme le pays républicain.

ANDRÉ DELMAS.

LE 6 FÉVRIER (Après l'enquête)

par

Victor BASCH,
Maurice PAZ, Emile KAHN.

Rapport et conclusions de la Commission spéciale de la Ligue des Droits de l'Homme

EN VENTE DANS NOS BUREAUX
27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e)

Prix : 3 francs

Pour les Sections : 2 francs

DISCOURS

Prononcé au Meeting antifasciste du 10 novembre, à Tours

Par L. BLANCHARD, président de la Section

Citoyennes, Citoyens,

Il m'est particulièrement agréable, en ouvrant cette séance, de vous adresser tous mes remerciements et ceux de la Section de Tours, organisatrice de la réunion.

Merci de tout cœur aux dames qui participent ainsi à la vie civique. J'espère d'ailleurs que le jour est proche où, suivant la doctrine de la Ligue, les droits de la femme seront totalement reconnus ; la France ne sera plus un des derniers pays où la femme n'a pas, en particulier, le droit de vote...

Merci aux amis de la Fédération et aux militants de toutes les associations et partis qui ont répondu à notre appel.

Merci à la presse républicaine, qui a accueilli aimablement nos communiqués.

L'union de tous les démocrates, réalisée ce soir dans cette salle, s'impose impérieusement, car l'année 1934 marque un des moments les plus critiques de la République.

Nous avons jadis triomphé du boulangisme, résisté victorieusement à la tourmente de l'Affaire Dreyfus et, au moment où, malgré une propagande ouverte des éléments d'extrême-droite, nous pouvions croire que la Démocratie politique était solidement établie, un assaut furieux est venu dissiper nos illusions.

Alors que nous étions légitimement fiers de rester un des derniers rochers sur lequel viendrait se briser la vague fasciste, nous vivons depuis de longs mois dans une atmosphère lourde de fascisme et nous pouvons craindre d'être empoisonnés à notre tour par ses effluves empestés.

Et cependant, qui donc, dans notre pays, se déclare franchement fasciste ? Quelques poignées de trublions peut-être, mais les autres gens de droite se disent républicains ! Ils veulent même défendre la République contre les mauvais Français, contre vous tous, contre nous qui n'admettons pas comme intangibles les règles qu'un vieillard autoritaire a puisées dans l'œuvre d'un dictateur qui se réserve.

Heureusement, la pensée, pour jugulée qu'elle soit par la grande presse à la soldé des puissances d'argent, la pensée n'est pas encore tout à fait servie ; le pays républicain a été secoué et a empêché notre pauvre démocratie souffrante d'absorber un remède saturé de poison.

Bien plus, les homélies grand-paternelles, doucereuses ou hargneuses, faites pour endormir l'opinion, ont éveillé partout les fibres d'indépendance.

Avant-hier, j'étais dans ma famille, dans un petit coin paysan très tranquille et bien ignoré d'un département voisin. Tous les gens, du plus jeune au vieillard qui avait connu l'Empire, me confiaient leurs craintes de voir la dictature s'implanter en France, et me disaient :

« Vous, dans les villes, vous pouvez protester, organiser des réunions, des meetings, toucher les journaux. Allez de l'avant, soyez audacieux : nous sommes avec vous ; nous ne tolérerons jamais qu'on porte atteinte à nos libertés. »

Je vous confie même que, lorsque la T. S. F. apporta la nouvelle que certain sage irrascible et têtù était rendu au conseil d'administration du Suez, ce fut une joyeuse délivrance...

Ligueurs, militants, citoyens libres qui êtes ici, vous

partagez certainement les sentiments des paysans de ma campagne, et je leur ait dit par avance qu'ils pouvaient compter sur vous.

Je leur ai dit que vous vouliez soigner et guérir notre pauvre mère malade, mais que vous vouliez des remèdes énergiques, des soins plus généreux, une thérapeutique nouvelle, avec des praticiens hardis et aux mains libres.

De nouveaux médecins sont à son chevet ; ils ressemblent trop à leurs prédécesseurs. Ils temporiseront quand il faudrait de l'audace. Ils respecteront les puissances d'argent quand il faudrait les mater...

Depuis longtemps, la Ligue des Droits de l'Homme, sentant monter le mal, l'a dénoncé et a essayé de l'enrayer.

En 1929, Victor Basch, notre cher et vénéré président, annonçait le commencement d'infection : la peste brune franchissait nos frontières. Et depuis, que ce soit Basch, que ce soit Kahn, son fidèle et dévoué lieutenant, que ce soient les membres du Comité Central ou les simples militants de province, partout et toujours, les uns et les autres n'ont cessé de clamer que le mal s'étend, qu'il porte en lui la désespérance et la mort, si les démocrates, affaiblis par leurs divisions partisanses, acceptent l'enlèvement.

A Amiens, l'an dernier, la Ligue a dressé le procès formidable de la grande presse, dominée par les grands intérêts capitalistes, perdant tout idéal, recherchant uniquement le profit, dénaturant, bafouant ou poignardant l'Idée.

La lutte contre toutes les oligarchies économiques et financières, génératrices de toutes les difficultés intérieures et extérieures, est un impérieux postulat de la Ligue.

Cette année, la Ligue a poursuivi ses études en vue de la réalisation d'une démocratie plus vivante et plus saine. Sauver ce qui est, d'abord, puis l'améliorer en sortant des chemins battus, en voyant large et grand, en déclarant hautement que « le respect des Droits de l'Homme et l'entière application des principes démocratiques ne pourront être assurés pleinement que par la transformation du régime économique et social, complètement logique et nécessaire de la Révolution française ».

Au fascisme hideux, dont tous les décors d'apparat sont impuissants à dissimuler les tares, les ligueurs opposent une démocratie radieuse et profondément humaine, qui n'est plus seulement politique, mais économique et sociale...

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LE

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHWIG, EMILIE GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUÏÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOÏES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait
par FOUGERAT
Prix : 6 francs

LE 6 FÉVRIER

(APRÈS L'ENQUÊTE)

Correspondance

Nous recevons de M. Georges VALOIS la lettre suivante :

Paris, le 14 novembre 1934.

Monsieur le Gérant,

Mis en cause dans le numéro 25-26, portant la date du 10-20 octobre 1934 des *Cahiers des Droits de l'Homme*, je viens vous prier d'insérer la rectification ci-dessous, pour laquelle je fais appel à votre courtoisie, en même temps que je me réfère au droit de réponse.

Votre collaborateur écrit :

« Les Croix de Feu se défendent d'avoir des « tendances fascistes. Le fait est, cependant, qu'on retrouve parmi eux les anciens fascistes de Georges Valois, les « chemises bleues » de 1925 (36). Hasard ? Qui pourrait le penser ? En « vérité, ils ont retrouvé chez les Croix de Feu l'état d'esprit du « Nouveau Siècle ».

Une telle information appelle une rectification importante.

En effet, s'il est certain que l'on retrouve parmi les Croix de Feu d'anciens « fascistes » de l'organisation que j'ai fondée en 1925, ce n'est pas parce qu'ils ont retrouvé aux Croix de Feu l'état d'esprit du « Nouveau Siècle », car rien n'est plus étranger à l'esprit des Croix de Feu que l'esprit du « Nouveau Siècle ». Le premier groupe de Croix de Feu, qui a été fondé par des membres de

l'organisation que je présidais alors, s'est séparé de nous précisément parce qu'il ne pouvait accepter le syndicalisme strictement ouvrier que nous affirmions dès 1926.

C'est à cette époque que s'est faite la coupure (dans ce mouvement qui était nationaliste ET socialiste) entre les éléments nationalistes et les éléments socialistes que je représentais.

On aurait le droit de dire que le « Nouveau Siècle » était d'une orthodoxie fasciste très contestable. La vérité est qu'il était syndicaliste pour 90 % et nationaliste pour 10 %. C'est la raison pour laquelle les fondateurs des Croix de Feu se sont séparés du journal en 1927 et ont fondé l'organisation qui est devenue ce que vous savez.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GEORGES VALOIS.

En déclarant qu'on retrouvait parmi les Croix de Feu les anciens fascistes de Georges Valois, M. Maurice Paz avait cité ses sources : Documents Parlementaires, p. 1440. Nous nous bornerons à reproduire ici le document auquel il s'était référé : la déposition de M. Boullay devant la Commission d'enquête.

M. BOULLAY. — Il s'agit de la manifestation qui remonte à juillet 1926 ; il y a eu à cette époque des manifestations qui ont abouti à la chute du cabinet Herriot, le jour où il a crevé le plafond. Nous avons déjà manifesté ce jour-là, et j'avais déjà l'expérience des charges de cavalerie devant la Chambre. A ce moment, j'appartenais au groupement des anciens combattants de Georges Valois ; actuellement, je suis inscrit aux Croix de Feu.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

Le Comité Central, dans sa séance du 8 novembre, a désigné M. Georges Etienne, président de la Section de Paris-V^e, pour remplir les fonctions de Trésorier général, vacantes par le décès de César Chabrun.

Toute la correspondance de trésorerie devra être adressée désormais à M. Georges Etienne, au siège de la Ligue.

Envoyez-nous, dès aujourd'hui, les noms et les adresses de vos amis susceptibles de s'abonner à notre revue ; ils recevront notre service gratuit de propagande pendant un mois.

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 10 octobre 1934

BUREAU

Comité Central (Règlement intérieur). — Le Bureau arrête le texte du projet de règlement intérieur qui sera soumis au Comité Central à sa prochaine séance.

Congrès extraordinaire. — Le Bureau prend connaissance d'une lettre de M. Emery demandant qu'un Congrès extraordinaire de la Ligue ait lieu à Noël.

Le Bureau décide de porter la question à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité Central.

Bulgarie (Une lettre de M. Cudenet). — M. Cudenet demande à la Ligue d'intervenir en faveur des condamnés politiques de Bulgarie.

Le Bureau rappelle l'action qu'il a menée : démarche auprès du gouvernement bulgare, communiqués à la presse, La Ligue française et la Ligue bulgare

n'ont jamais cessé de rester en liaison et demeurent toujours prêts à intervenir.

Circulaire aux Sections (Une lettre de M. Cudenet). — Au sujet de la circulaire adressée aux Sections, le 25 septembre (*Cahiers*, pages 610 et 611), M. Cudenet écrit :

Vous nous invitez à préparer des meetings sans exclusive préalable. Cette formule est, permettez-moi de vous le dire, un peu obscure. S'il s'agit de la gauche, vous savez que nous avons, bien avant l'unité d'action, pratiqué l'union la plus large. Mais nous ne pourrions nous dispenser d'établir un barrage très solide à notre droite. Il ne nous est pas possible de monter sur les mêmes tréteaux en compagnie de gens qui se disent anti-marxistes (ce qui est la formule hitlérienne) ou qui acceptent le cabinet Doumergue dont le projet de révision constitutionnelle est nettement fasciste.

Le Bureau déclare que chaque Fédération est libre d'inviter à ses manifestations les orateurs de son choix. Il tient à spécifier néanmoins que, s'agissant de mener campagne pour la diffusion de la résolution de Nancy, c'est le texte même de cette résolution qui doit servir de pierre de touche. Il n'est pas possible d'écarter de l'action commune telle ou telle fraction de l'opinion démocratique qui accepte cette résolution. Le programme défini à Nancy est assez net pour que son acceptation permette de distinguer les vrais républicains des autres.

Séance du 18 octobre 1934

BUREAU

Circulaire de Saint-Cloud (Motion). — Le Bureau prend connaissance d'une motion adoptée par la Section de Saint-Cloud relative au regroupement des forces anti-fascistes.

Section de Bléré (Résolution). — La Section de Bléré regrette que les deux affaires Herriot (participation au ministère et sanction contre les travailleurs municipaux) aient pris dans la Ligue une place qui n'est pas en rapport avec leur importance réelle, qu'elles aient encombré le Congrès de Nancy et les colonnes des *Cahiers*. « Considérant que ce résultat est dû en partie au nombre excessif des délégués qui donnent trop souvent aux Congrès des apparences de réunions publiques », la Section de Bléré émet le vœu que chaque délégué au Congrès représente au moins 500 ligues, « l'autonomie des petites Sections étant sauvegardée par la faculté de s'apparenter suivant leurs tendances pour assurer leur représentation ».

Lutte contre le fascisme. — Le Secrétaire général communique au Bureau un certain nombre de réponses reçues des Sections après l'envoi de la circulaire du 25 septembre.

Adhésion des Sections aux différents groupements. Le Secrétaire général signale au Bureau que quelques Sections ont donné leur adhésion, en violation de l'article 14 des statuts, à certains groupements. C'est ainsi que la Fédération de Seine-et-Oise a adhéré au Comité Thaelmann, ce qui a provoqué la protestation de la Section de Meudon.

Le Comité Central est saisi de la question des rapports de la Ligue et des différents groupements anti-fascistes. Dès qu'une décision aura été prise, elle sera communiquée aux Sections.

Groupe parlementaire. — M. Henri Guernut, président du Groupe parlementaire de la Ligue, déclare au Bureau qu'il est prêt à réunir le groupe, lorsqu'il aura reçu un certain nombre de propositions de loi. Quant aux textes du Comité Central sur le statut des étrangers et sur l'organisation d'un service civil pour les objecteurs de conscience, M. Guernut tient à ajouter qu'après les avoir soumis au groupe, il exprimera des réserves personnelles.

Élections cantonales. — M. X... candidat aux élections cantonales, a indiqué au nombre de ses titres celui de vice-président d'une Section parisienne de la Ligue.

Le Bureau déclare qu'il a toujours souhaité que les

candidats ne fassent pas état, au cours de leurs campagnes électorales, de leurs fonctions à la Ligue, mais que c'est leur droit absolu d'user de leur titre.

M. Hadamard (Un don de). — Le Bureau remercie M. Hadamard, membre du Comité, qui a fait don à la bibliothèque de la Ligue d'un certain nombre de volumes rares et de brochures précieuses.

Affaire Le Corre. — Le Secrétaire général saisit le Bureau de la situation paradoxale de M. Le Corre, instituteur dans la Seine-Inférieure, militant communiste, qui a subi plusieurs déplacements successifs en raison de l'hostilité que lui ont manifestée les municipalités des communes où il a été nommé.

La Fédération de Seine-Inférieure, pensant que l'affaire était à la veille de recevoir une solution, estimait qu'il n'y avait pas lieu pour la Ligue d'intervenir.

Le Bureau décide de se renseigner sur le cas d'espèce auprès du Syndicat des instituteurs. Il proteste dès à présent contre le précédent créé par l'administration qui, en cédant aux manifestations hostiles à l'École et à ses maîtres, encourage de telles manifestations.

Ligue espagnole. — Le Secrétaire général met le Bureau au courant de la réorganisation de la Ligue espagnole à Madrid.

Espagne. — Les récents événements d'Espagne ont motivé plusieurs démarches de la Ligue. Le Secrétaire général rend notamment compte au Bureau des deux interventions suivantes :

1^o *Jimenez de Asua et Rufilanchas* :

9 octobre 1934.

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous vous écrivons sous le coup de l'émotion que nous causent les dépêches d'agences reproduites par nos journaux du soir.

Ces dépêches annoncent notamment que le député aux Cortes, M. Jimenez de Asua et son secrétaire, M. Rufilanchas, ont été arrêtés et mis à la disposition des juges militaires et, d'autre part, que le commandant Perez Farraz, qui défendait le palais de la Généralité de Catalogne, serait l'objet d'un « jugement rapide » et « vraisemblablement condamné à mort ».

En ce qui concerne MM. Jimenez de Asua et Rufilanchas, la Ligue des Droits de l'Homme ne veut pas douter que le tribunal quel qu'il soit, devant lequel ils seront traduits, ne leur accorde les garanties essentielles d'une justice impartiale. Nous connaissons en France l'activité universitaire et la haute valeur intellectuelle du professeur Jimenez de Asua, et la conscience des républicains français serait cruellement offensée s'il n'était pas accordé à l'accusé les plus larges moyens de se défendre devant ses juges.

Quant au procès du commandant Perez Farraz, la Ligue des Droits de l'Homme veut espérer que les nouvelles transmises par notre presse sont fausses. Elle vous serait reconnaissante, Monsieur l'Ambassadeur, de lui en donner l'assurance. L'annonce d'un « jugement rapide » laisserait croire à une justice expéditive qui ressemblerait à une vengeance. Quant à déclarer d'avance qu'un accusé, avant même d'avoir comparu devant les juges, « sera vraisemblablement condamné à mort », c'est dire qu'il serait condamné d'avance et par ordre.

La Ligue des Droits de l'Homme, qui est née, dans l'affaire Dreyfus, de la protestation contre les jugements rendus par ordre, ne saurait demander avec trop d'insistance le respect de l'indépendance des juges et des droits imprescriptibles de la défense, conformément aux principes admis dans les États civilisés.

Nous vous demandons, Monsieur l'Ambassadeur, de vouloir bien vous faire, auprès de votre gouvernement, l'interprète des inquiétudes de la démocratie française, et d'obtenir de lui les apaisements nécessaires.

Nous avons reçu de l'ambassade d'Espagne à Paris la réponse suivante :

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 9 courant, vous avez bien voulu vous faire l'interprète de l'émotion produite au sein de la Ligue Française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen » par l'annonce de la probable comparution du député aux Cortes, M. Jimenez de Asua et de son secrétaire, M. Rufilanchas, devant la justice militaire.

A cette occasion, je me permets de vous rappeler qu'en Espagne, dans tous les cas, les tribunaux jugent d'après les lois établies, qui offrent toutes sortes de garanties. Je tiens également à vous rappeler que, tout récemment, le

Prési-
tion
repro-
la loi
Né-
porte
neme-
Ve-

P.
qui l
— A
han
y Ru
20
Le
side

Lig
comr
Farr

G
1^o C
de l
0 oc

Vo
me s
géné
Guem

traité
Cet
votre
nut,
quest

Jour
Ja
répon
rense

M
do l
20

le 12
tain
sion

d'in
à tr
(Cah

ava
défini

bre,
ava
et le

Le
lett

neur
des
ment
perso
tant

Au
ment
aux
conn

Da
donn

Le
de r
lion

R
Hon
gati
main
pein

L
bre,
a ré
lett

En
mini
que
et du
vous

(1)

Président du Conseil, M. Lerroix, au cours d'une allocution prononcée devant la radio, et qui a été largement reproduite dans la presse, a déclaré que l'on appliquerait la loi « avec énergie, mais sans rancune, ni cruauté ».

Néanmoins, je m'empresse de vous faire savoir que je porte votre requête à la connaissance de mon gouvernement.

Veuillez agréer, etc...

P. S. — Ci-joint la coupure d'un journal de Madrid qui vient de me parvenir : « *El Debate*, 10 octobre 1934. — A Asturias, Jimenez de Asua en libertad. Esta mañana han sieto puestos en libertad los señores Jimenez de Asua y Rufflanchas. »

2^o Farraz et Escofet :

Le 15 octobre, la Ligue a adressé à M. Lerroix, président du Conseil à Madrid, le télégramme suivant :

Lerroix, président Conseil, Madrid.
Ligue Droits Homme rappelant à Monsieur Lerroix action commune pour Ferrer, demande mesures clémence pour Farraz et Escofet. — Victor Basch, Président. (1).

Guerre (Deux lettres du Maréchal Pétain). — 1^o *Officiers généraux en surnombre*. — Le ministre de la Guerre a adressé au Président de la Ligue, le 9 octobre, la lettre suivante :

Vous avez bien voulu, par lettre du 28 septembre dernier, me signaler à nouveau le cas des officiers supérieurs ou généraux en retraite qui sont employés au ministère de la Guerre et reçoivent, en rémunération de cette fonction, un traitement qui s'ajoute à leur retraite.

Cette situation a fait l'objet déjà, ainsi que l'indique votre lettre, d'une question écrite posée par M. Henri Guernut, député, sous n^o 990, à la date du 15 septembre 1932, question à laquelle un de mes prédécesseurs a répondu au *Journal officiel* du 18 novembre 1932.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis prêt à répondre par la même voie à toute demande nouvelle de renseignements sur ce sujet.

M. Henri Guernut est disposé à poser au ministre de la Guerre une nouvelle question écrite.

2^o *Incidents de Mulhouse*. — La Ligue avait protesté le 12 juin contre des violences exercées par des militaires sur la population civile de Mulhouse à l'occasion de la présentation du drapeau du 35^e régiment d'infanterie au 4^e bataillon de ce régiment et du défilé à travers la ville qui a précédé cette cérémonie (*Cahiers* 1934, page 468). Le ministère de la Guerre avait répondu, le 16 août, que ces incidents étaient définitivement réglés. La Ligue a insisté, le 1^{er} septembre, afin de savoir de quelle façon ces incidents avaient été réglés, si des sanctions avaient été prises et lesquelles.

Le Maréchal Pétain répond, le 8 octobre, par la lettre suivante :

En réponse à votre lettre du 1^{er} septembre 1934, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les renseignements demandés sont d'ordre confidentiel. Ils intéressent, non seulement la discipline, mais aussi la dignité individuelle des personnes en cause, dont la sauvegarde est le souci constant du commandement.

Aussi, les règlements militaires ont-ils limité strictement la communication des renseignements de cet ordre aux seules autorités hiérarchiques ayant qualité pour en connaître.

Dans ces conditions, il n'est donc pas possible de vous donner satisfaction.

Le Bureau proteste, une fois de plus, contre le refus de réponse opposé par certains ministres à des questions de la Ligue.

Rakosi (Mathias). — *Une lettre de la Légation de Hongrie*. — La Ligue était intervenue auprès de la Légation de Hongrie le 4 juillet, en faveur de Rakosi, maintenu en prison bien qu'il ait entièrement purgé sa peine (*Cahiers* 1934, page 579).

La démarche a été renouvelée le 7 août. Le 9 octobre, la Ligue insistait pour obtenir une réponse. Elle a reçu le 13 octobre de la Légation de Hongrie la lettre suivante :

En réponse à votre estimée du 9 octobre adressée au ministre de Hongrie, j'ai l'honneur de vous communiquer que dans son absence, j'ai bien reçu vos lettres du 4 juillet et du 7 août. Si je n'y ai pas répondu, c'est que j'espérais vous faire comprendre par mon silence, que je ne pouvais

pas admettre l'ingérence de la Ligue Française des Droits de l'Homme dans une question qui est du ressort exclusif de la souveraineté de l'Etat hongrois. En donnant suite à vos lettres, j'aurais peut-être donné l'impression que j'acceptais une intervention étrangère, qui s'arroge le droit de se mêler aux affaires qui découlent uniquement de la souveraineté de l'Etat hongrois.

En ce qui j'ai tenu compte de l'exemple de votre grand pays, dont les gouvernements ont plusieurs fois déclaré qu'un principe fondamental de leur politique extérieure consistait en la non-intervention dans la politique intérieure des autres pays.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai, en conséquence, pas communiqué à mon gouvernement, les démarches que vous avez faites auprès du ministre de Hongrie.

Le Bureau tient à publier cette réponse. Il serait heureux d'apprendre que le gouvernement hongrois a renoncé à intervenir dans les affaires intérieures de la France (par la fabrication de faux billets de banque) et de la Yougoslavie (par la préparation d'assassinats politiques).

Réfugiés allemands (Secours). — Le Préfet de la Seine a adressé à la Ligue le 12 octobre la lettre suivante :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des réfugiés allemands, proscrits politiques qui désiraient bénéficier des distributions de repas effectuées par les soupes populaires.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux décisions du Conseil municipal de Paris, récemment rappelées par circulaires aux présidents des soupes populaires subventionnées, les distributions de soupes ou de repas doivent être accordées à tout venant.

Rien ne paraît donc s'opposer à ce que les réfugiés dont vous m'avez signalé la situation bénéficient de ces distributions.

Pour ce qui est des asiles municipaux (George-Sand, Pauline-Roland, Michelet, pour les femmes ; Benoit-Malon, Nicolas-Flamel, pour les hommes), ils sont accessibles, sous réserve des conditions particulières d'admission aux personnes indigentes quelle que soit leur nationalité.

Afrique du Nord (Tournée de conférences). — La Fédération d'Alger insiste pour qu'une tournée de conférences soit organisée en Afrique du Nord aux environs de Pâques.

Le Bureau estime, comme la Fédération, qu'un contact plus étroit avec les Sections d'Algérie est extrêmement désirable. Toutes dispositions seront prises pour qu'une tournée de propagande puisse avoir lieu comme le souhaite la Fédération.

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, président ; Guernut, Herold, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Ancelet, Barthelemy, Bayet, Bergery, Caillaud, Challaye, Mlle Collette, MM. Corcos, Dumaye, Grumbach, Michon, Perdon, Pioch, Prudhommeau.

Excusés : MM. Sicard de Plausoles, Chabrun, Bozzi, Emery, Gamard, Guerry, Joint, Kayser, Ramadier, Viollette.

Comité Central (Prochaines séances). — Le 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, tombant cette année le premier jeudi du mois, jour normal de séance, le Comité Central décide de tenir une séance extraordinaire le jeudi 25 octobre et de fixer ses séances ultérieures, respectivement au 8 et au 22 novembre.

Incident Challaye. — M. Victor Basch estime nécessaire de revenir sur un incident de la séance précédente.

Le 6 septembre, M. F. Challaye a adressé à M. Emile Kahn, la lettre suivante :

Mon cher Secrétaire général,

Le *Populaire* du 4 septembre 1934, ainsi que quelques autres journaux, nous apprend que notre collègue M. Salomon Grumbach continue à être *conseiller technique* du ministère des Affaires étrangères à l'assemblée de la Société des Nations.

Notre Ligue a pris position contre le ministère Doumergue, né de l'émente et imposé par les puissances d'argent. Il me paraît, dès lors, impossible qu'un représentant de ce ministère participe désormais aux libres discussions de notre Comité Central, tout au moins en ce qui concerne la politique extérieure du gouvernement qui l'emploie.

(1) La peine des deux condamnés a été commuée.

Je demande que cette question soit posée par la voie des *Cahiers*, devant toute la Ligue et qu'à cette question publique, le Bureau fasse une réponse publique.

Cordialement à vous.

FÉLICIEN CHALLAYE.

Le 3 octobre, M. Emile Kahn a répondu à M. Challaye en ces termes :

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 6 septembre relative à la composition de la délégation française à Genève. Je n'ai pu y répondre plus tôt :

1° Parce que j'étais absent de Paris lors de son arrivée ;

2° Parce qu'il m'a paru indispensable de prévenir le collègue mis en cause et que je n'ai pu, jusqu'à présent, l'atteindre.

Le Président de la Ligue, à qui j'ai communiqué votre lettre, estime qu'il vous appartient de saisir le Comité Central de la question, si vous le jugez utile, sous condition bien entendu que le collègue mis en cause soit prévenu assez à temps pour pouvoir assister à la séance.

M. Victor Basch rappelle qu'à la séance du 4 octobre, à laquelle n'assistait pas M. Grumbach, M. Challaye a repris les mêmes accusations, ce qui a provoqué les vives protestations de nombreux collègues et troublé un débat qui avait été jusque là d'une très belle tenue.

M. Basch déclare que, désormais, lorsque des incidents personnels seront soulevés, lorsque des accusations seront lancées par un membre du Comité contre un de ses collègues, il retirera immédiatement la parole. Il est naturel que des membres du Comité demandent des explications au Président ou au Secrétaire général. On peut admettre même qu'ils le fassent en termes vifs, mais il est inadmissible que les membres du Comité s'attaquent les uns les autres. Les attaques personnelles se multiplient de plus en plus dans la Ligue ; nous nous battons entre nous au lieu de combattre nos adversaires. Au Congrès, c'a été l'affaire Herriot. Les séances du Comité Central qui ont suivi ont été consacrées à la question de l'exclusion et à l'affaire des Abattoirs. Il ne se passe pas de séance sans que quelque collègue ne souleuvre une question de personne ; ce sont, d'ailleurs, les mêmes collègues qui, dans les Congrès, reprochent au Comité Central de ne pas travailler. Nous vivons des heures d'une gravité extrême. Notre activité est fiévreuse. Des événements graves se déroulent en Espagne, en Tunisie, à Constantine. Nous avons à défendre les réfugiés politiques. Nous sommes peut-être à la veille d'un ultimatum de la Yougoslavie à la Hongrie. Comment remplir les multiples devoirs qui nous incombent, alors que certains de nos collègues sont obsédés par l'affaire Herriot et paralysés, à cause de cette affaire, toute notre action. Nos réunions du Comité, autrefois, étaient réconfortantes. Nous nous trouvons cœur à cœur avec des amis ; si nous différons d'opinion sur certains sujets, nous aimons néanmoins nous retrouver et nous travaillons à une œuvre commune. Aujourd'hui, les réunions du Comité Central donnent la nausée. Ce n'est plus notre Ligue, ce n'est pas pour cette Ligue que nous avons sacrifié notre vie.

M. Corcos approuve les paroles du Président qui expriment le sentiment profond de tous les membres du Comité. Toutefois, pense M. Corcos, il est difficile et même il n'est pas possible d'empêcher un collègue de parler librement d'un autre collègue. Nous ne pouvons éviter que l'un attaque et que l'autre réponde. Ce qu'il faut, c'est adopter une procédure pour des cas de ce genre. Il conviendrait d'instituer une sorte de jury d'honneur restreint qui proposerait au Comité des solutions de bon sens et d'apaisement dans des cas semblables.

M. Victor Basch reconnaît que cette proposition peut être examinée. Cependant, il n'est pas partisan de la création d'un tel jury. Dans le cas présent, une accusation a été portée contre M. Grumbach. M. Grumbach a le droit d'y répondre. Le Président lui donne la parole.

M. Grumbach regrette profondément que de tels incidents personnels se soient produits. Le procès-ver-

bal de la dernière séance lui a été communiqué par le Secrétaire général. Il a ainsi appris ce qui s'était passé. Ayant la conscience tranquille, il a le droit de mépriser des injures que M. Challaye semble prendre plaisir à lui adresser. Chacun a sa joie. M. Challaye croit pouvoir tirer argument pour attaquer M. Grumbach du fait que celui-ci avait été choisi par M. Barthou comme conseiller technique pour la dernière assemblée de la Société des Nations à Genève. M. Grumbach est fier d'avoir eu la confiance de M. Barthou et a accepté avec une grande satisfaction ce poste temporaire, non rémunéré, les frais étant à peine couverts par une assez médiocre indemnité. Il sait qu'il a travaillé nuit et jour dans l'intérêt de la paix. Il l'a fait en toute indépendance et son mandat, qui a commencé le jour de l'ouverture de l'assemblée, a cessé le jour de la clôture de la session. M. Grumbach sera toujours heureux lorsqu'on lui permettra de mettre au service de la paix ce qu'il a pu acquérir, au cours de trente années d'action, en expérience internationale. M. Grumbach a pu être en désaccord avec M. Barthou sur certains points d'ailleurs secondaires ; il était, par contre, d'accord avec l'orientation générale qu'a donnée Barthou à la politique extérieure de la France, autant en ce qui concerne l'attitude à l'égard de l'Allemagne hitlérienne qu'en ce qui concerne la Sarre ou l'entrée de la Russie soviétique dans la S. D. N. Il n'a donc eu aucune hésitation à vaincre au sujet de la question extérieure. Ce qui aurait pu le faire hésiter, c'est la situation intérieure. Pourrait-il accepter une « mission » du cabinet actuel ? S'il s'était agi d'une délégation politique comportant la responsabilité de prendre éventuellement des décisions, il pense que la réponse aurait dû être négative. Mais on lui a demandé une collaboration limitée à cette Assemblée de la S. D. N. où les questions de la Sarre, de l'admission de la Russie et, dans les coulisses, la question d'Autriche et des Habsbourg, se trouvaient au premier plan.

M. Grumbach s'est occupé librement de toutes ces questions depuis longtemps, d'accord avec nos amis sarrois, avec nos amis autrichiens, voire à leur demande formelle. Il a eu l'impression que c'était son devoir de ne pas rejeter la possibilité de pouvoir intervenir utilement à un moment où les problèmes sont brûlants et où un homme ayant conscience des responsabilités, si limitées soient-elles, qui peuvent peser sur chacun de nous, doit mettre ses capacités ou ses connaissances au service de la paix, que M. Barthou a grandement servi. Aussi personne mieux que lui ne saurait apprécier la perte que la cause de la paix et la France ont subie lorsque le ministre des Affaires étrangères a été assassiné. Encore une fois M. Grumbach a été heureux de pouvoir, grâce au mandat qui lui avait été confié, faire quelque chose d'utile. Il ne veut pas savoir quel sentiment a pu pousser M. Challaye à l'attaquer d'une façon aussi infâme. M. Grumbach tient seulement à informer le Comité Central que M. Challaye, après avoir essayé d'empêcher M. Grumbach de participer dorénavant aux discussions du Comité, s'est laissé aller jusqu'à écrire une lettre au Directeur de *La Lumière*, pour demander son renvoi de cet hebdomadaire, seul journal cependant où il écrit aujourd'hui régulièrement. M. Challaye a donc essayé de lui enlever son gagne-pain. Le Comité Central saura apprécier ce geste à sa valeur. M. Grumbach invite M. Challaye à lire la réponse que le directeur de *La Lumière*, Georges Boris, lui a envoyée au nom du Comité de rédaction.

Dans l'intérêt du Comité Central, M. Grumbach n'a qu'un désir : celui que de tels incidents ne se renouvellent pas et que les conseils du Président Basch soient écoutés. Quel que soient les sentiments que lui inspire l'inqualifiable attitude de M. Challaye à son égard, il renoncera volontiers, pour faciliter les travaux de la Ligue, à tenir compte de la présence de son insulteur.

M. Challaye répondra simplement en posant deux questions :

1° Est-il admissible qu'un membre du Comité Cen-

tral collabore intimement avec un ministère contre lequel toute la Ligue est en bataille ?

2° Ce ministère a-t-il servi la cause de la paix ?

M. Challaye pense que non.

M. Challaye reconnaît qu'il a posé ces mêmes questions à M. Boris, Directeur de *La Lumière*. M. Boris a répondu qu'il n'a pas à s'occuper des fonctions publiques, permanentes ou temporaires, de ses collaborateurs. M. Challaye lui a répondu en distinguant la situation permanente du fonctionnaire qui sert l'Etat et la situation temporaire d'un homme qu'un gouvernement prend à son service (1).

M. Basch : Si, à la dernière séance, vous vous étiez exprimé en ces termes (2), personne n'aurait protesté. Pourquoi prêter des mobiles bas à ceux qui ne sont pas de votre avis ou qui n'agissent pas comme vous le faites ? Moi-même j'ai été envoyé en mission au Congrès de philosophie de Prague. Le directeur de l'Enseignement supérieur m'a jugé qualifié pour y représenter, avec quelques-uns de mes collègues, la philosophie française. M. Challaye dira-t-il que j'ai eu tort d'accepter cette mission ? Pour ma part, je ne me sens nullement solidaire du gouvernement ni engagé envers lui.

M. Basch propose au Comité de passer à l'ordre du jour.

M. Corcos estime que ce débat doit avoir une sanction et il présente la motion suivante :

Le Comité, en présence de l'allégation qu'un de ses membres aurait accepté des mains du gouvernement Doumergue la fonction d'expert technique à la Société des Nations et que ladite fonction est incompatible avec celle de membre du Comité Central,

Est d'avis que ce qui lui paraît important est non le caractère de la personnalité qui a décerné la fonction, mais la façon dont elle est comprise.

Et décide, après explications de l'intéressé, de passer à l'ordre du jour.

M. Bergery pense que, sitôt que les circonstances le permettront, le Comité Central devra envisager les moyens de régler les incidents de cet ordre.

Lorsqu'un membre du Comité Central estime qu'un collègue a commis des actes contraires à la doctrine ou à l'esprit de la Ligue, il faut qu'il le dise et il faut qu'il y ait un organisme qui en soit juge et étudie sérieusement l'accusation. Des invectives ou le « passage d'éponge » ne résolvent rien.

M. Emile Kahn insiste pour le vote de l'ordre du jour pur et simple.

Ce vote signifiera que le Comité Central ne retient rien des accusations qui ont été portées devant lui.

M. Bayet déclare que la situation d'un fonctionnaire permanent est souvent beaucoup plus délicate que celle d'un chargé de mission temporaire. Il est clair qu'un ligueur fonctionnaire peut se trouver en présence de « cas » difficiles : un agent de l'administration des Finances perçoit des impôts ou taxes qu'il trouve iniques ; un magistrat applique des lois qu'il voudrait voir changer, etc. M. Challaye lui-même n'a-t-il jamais eu à choisir, comme professeur, entre ses préférences intimes et l'obligation de se plier à un programme, aux nécessités de la préparation d'un examen ? Un fonctionnaire permanent est appelé à exercer ses fonctions sous des gouvernements différents et il s'en faut qu'il approuve toujours les instructions qu'il doit exécuter. Allons-nous lui faire un devoir d'abandonner, en ce cas, ses fonctions ? Une telle solution signifierait en fin de compte qu'un ligueur ne peut être fonctionnaire. Mais il paraît bien injuste d'édicter cette incompatibilité et de frapper d'une sorte de discrédit tous ceux qui servent l'Etat.

En ce qui concerne le cas de M. Grumbach, la seule question qui puisse intéresser le Comité Central

et les ligueurs est celle-ci : est-ce pour des raisons viles que M. Grumbach a accepté une mission du gouvernement à Genève ?

M. Challaye répond négativement (1).

Le Comité sur la proposition du Président et du Secrétaire général décide de passer à l'ordre du jour.

La situation internationale — Le Comité est saisi d'un projet de résolution de M. Jacques Kayser et d'un contre-projet de M. Corcos, dont le Président donne lecture :

Projet de résolution de M. Jacques Kayser :

Le Comité Central.

Rappelle son hostilité permanente à toute politique de rivalités d'armements ou d'alliance, source inévitable de conflits armés ;

Reclame une politique extérieure qui empêche ces rivalités ;

Constata la méconnaissance généralisée des principes, des méthodes et de l'idéal qui avaient été définis par le pacte de la Société des Nations ;

Souhaite que les peuples soient assez forts et assez lucides pour arrêter les gouvernements dans leur course à la catastrophe ;

Se félicite de l'adhésion de l'U. R. S. S. qui marque un progrès considérable vers l'universalité de la Société des Nations ;

Regrette, par ailleurs, la carence de la Société des Nations en face de la violation du droit dont la Pologne s'est rendue coupable, l'inertie en présence de la situation autrichienne, les lenteurs dans la préparation du plébiscite de la Sarre, l'impuissance à régler le conflit du Gran Chaco ;

Sait fort bien que ce ne sont pas les institutions internationales ni les méthodes de solidarité et de coopération qui sont responsables de cette situation, mais les gouvernements qui se réunissent à Genève et surtout ceux qui, en quittant Genève, ont porté un coup à la collaboration des peuples et à la paix ;

Considère que le devoir impérieux de l'heure consiste à sauver la paix menacée par l'exaltation des nationalismes et la recherche du prestige ;

Que, pour la France, une entente directe avec les pays voisins, quel que soit leur régime intérieur, contribuerait indiscutablement à éloigner de redoutables menaces, à condition que cette entente ne soit pas exclusive et ne présente pas le caractère d'une alliance ;

Emet le vœu — en attendant le jour qu'il souhaite prochain où l'attitude des gouvernements permettra la conclusion et l'application d'une convention de désarmement effectif — que se généralisent, sous le contrôle de la Société des Nations, les traités de garantie et d'assistance mutuelle, dont l'objet doit être d'assurer le rapprochement d'anciens ou d'actuels adversaires.

Contre-projet de M. Corcos :

La Ligue constate que la politique extérieure de la France, poursuivie par M. Barthou, reposait sur le système de l'équilibre des alliances. En présence de l'Allemagne poursuivant la constitution d'un bloc Reich-Autriche, notre diplomatie avait en vue la constitution d'un bloc France-Italie-Yougoslavie et le soutien de l'Autriche indépendante.

La Ligue rappelle que l'Allemagne a d'abord cherché un rapprochement étroit avec l'Italie, et depuis l'assassinat du chancelier Dollfuss, elle cherche tantôt à encourager par des intrigues obscures le séparatisme croate, tantôt à s'attacher la Yougoslavie.

La Ligue rappelle à quelles difficultés et à quels marchandages donne lieu, depuis quelques mois, l'alliance franco-polonaise et elle voit dans la continuation de l'activité diplomatique française, plus haut définie, beaucoup plus de chances de guerre que de paix, ainsi que le montre une expérience vieille de plusieurs siècles.

La Ligue estime que, seule, la politique de la Société des Nations, groupant effectivement et vigoureusement tous les peuples voulant la paix, contre ceux disposés à créer des conflits, peut assurer un ordre international permanent.

M. Victor Basch n'est pas entièrement satisfait par le projet de M. Kayser, qui lui paraît être un de ces textes passe-partout comme la Ligue en a tant voté. M. Basch voudrait que le Comité fût saisi d'un texte plus précis. Il lui paraît notamment indispensable de rappeler que la note française du 17 avril a mis fin à la conférence du désarmement.

(1) M. Grumbach, après avoir pris communication du procès-verbal, déclare que M. Challaye n'a pas employé en sa présence la formule « un homme qu'un gouvernement prend à son service », car il ne l'aurait pas laissé passer sans protester. Ce dernier membre de phrase a été ajouté par M. Challaye au procès-verbal rédigé sur les notes prises en séance.

(2) Voir la note ci-dessus.

(1) M. Challaye nous envoie la correction suivante : « M. Challaye répond qu'il n'a jamais employé cette expression. »

M. Grumbach n'est d'accord ni avec M. Kayser, ni avec M. Corcos, ni même avec ce que vient de dire M. Basch. La note du 17 avril a certes créé un trouble, mais elle n'a eu pratiquement aucune conséquence. Les deux textes soumis au Comité paraissent un peu improvisés. La Ligue n'a pas le droit de voter des résolutions qui ne soient pas absolument au point. Ce qu'il faut dire entre autres choses, c'est que jamais depuis la fin de la guerre, la situation ne fut aussi grave; que la Russie et la France sont d'accord pour poursuivre une politique conforme au Pacte de la S. D. N. ; que si demain il était possible d'arriver à une entente avec l'Allemagne, nous devrions y souscrire, quelle que soit notre opinion sur l'hittérisme, mais il est difficile malheureusement d'arriver à une entente avec l'Allemagne qui ne veut pas de l'assistance mutuelle et qui croit que les Etats ne respecteraient pas leur signature.

M. Georges Michon n'est pas d'accord avec M. Kayser et critique spécialement le début de son texte. La Ligue devrait dire ce qu'elle pense de ce que M. Doumergue appelle « le redressement politique extérieur de la France ». Ce « redressement » consiste essentiellement dans le renforcement des alliances, la note du 17 avril, les discours de M. Barthou à Bucarest et à Belgrade, les crédits militaires augmentés de 3 milliards, la déclaration de M. Barthou sur l'entrée possible des troupes françaises dans la Sarre. Le gouvernement actuel fait une politique de prestige qui ne peut satisfaire la Ligue. Il est nécessaire de le dire dans cette résolution.

M. Bayet demande à M. Michon quelle politique il préconise pour le moment ; il a exprimé des critiques contre la politique française, mais n'a pas fait de propositions positives.

M. Bergery estime, lui aussi, que le projet de M. Kayser n'est pas au point, qu'il ne s'erre pas le problème de près. Il faut dénoncer l'impérialisme positif des nations non satisfaites mais aussi l'espèce d'impérialisme négatif des nations satisfaites qui préféreraient la guerre à une juste modification du *statu quo*. Par ailleurs, nous ne pouvons accepter que notre pays retombe purement et simplement dans l'ornière des alliances. Il faut reprendre ce problème et l'examiner plus à fond.

M. Basch est du même avis, les textes soumis ce soir au Comité sont insuffisants.

M. Emile Kahn observe que le projet de M. Kayser a été communiqué aux membres du Comité le 13 octobre, et regrette que les collègues qui ont trouvé ce texte insuffisant n'aient pas envoyé de contre-projets. C'est la deuxième fois que la question vient en discussion et le Comité se trouve dans l'impossibilité d'aboutir. Ces méthodes de travail ne sont pas satisfaisantes.

M. Corcos estime — et il pense que c'est l'opinion d'un certain nombre de collègues — que la France a sa large part de responsabilités dans le trouble de l'Europe et qu'elle a créé par les traités de Versailles et subséquents un état de choses impossible à maintenir. Dans ces questions touchant à la guerre et à la paix, la Ligue s'est toujours montrée trop timide. Elle devrait avoir plus de hardiesse, plus de courage.

M. Victor Basch répond que c'est la Ligue qui, dans un Congrès, a abordé pour la première fois la question de la révision des traités. Il estime qu'il est très difficile actuellement de rédiger une résolution qui soit complète. La situation est très enchevêtrée et on ne peut l'examiner en quelques phrases. Au surplus, elle évolue très rapidement et les textes votés sont vite dépassés par les événements. Si l'on veut voter un texte actuel, il faut protester contre le discours de M. Doumergue aux obsèques de M. Barthou, discours qui, prononcé en présence de l'ambassadeur d'Allemagne, constitue un manque de tact incroyable.

M. Bergery déclare qu'au moment où bien des pacifistes sincères sont prêts à admettre la politique des alliances, ce serait l'honneur de la Ligue de dénoncer une telle politique.

M. Bayet est hostile à la politique des alliances

militaires, mais il demande quelle politique pourrait faire la France, sinon une politique d'ententes pacifiques avec les nations qui veulent sauvegarder la paix.

— Avant de retomber dans l'ornière des alliances qui ont toujours mené à la guerre, reprend M. Bergery, j'estime qu'il faut tout faire pour offrir à l'Europe une paix plus durable et plus humaine que celle de 1919.

Le Comité prie MM. Kayser, Corcos, Bergery et Grumbach de se réunir pour élaborer un texte qui, tenant compte des différents points de vue, puisse être accepté par l'ensemble du Comité Central.

M. Challaye s'abstient. Il déclare qu'il lui paraît impossible de concilier le point de vue de ceux qui approuvent la politique du gouvernement actuel et de ceux qui la désapprouvent.

M. Henri Guernut s'étonne que, au lieu de discuter sur des idées, un certain nombre de membres du Comité envisagent uniquement les questions par rapport à la politique que fait le gouvernement. Une fois de plus, il met le Comité en garde contre cette conception politique, qui n'a rien de commun avec la conception originelle et traditionnelle de la Ligue.

Le texte préparé par la Commission sera discuté à la prochaine séance ordinaire du Comité Central, le 8 novembre.

M. Georges Pioch estime qu'il convient de protester immédiatement contre le discours de M. Doumergue aux obsèques de M. Barthou.

M. Victor Basch préparera un texte sur ce point et le soumettra au Comité Central.

Règlement intérieur du Comité Central. — Dans sa séance du 21 juin le Comité Central avait chargé le Bureau d'élaborer un projet de règlement intérieur. Le projet du Bureau a été communiqué à tous les membres du Comité. Etant donné l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité décide de ne pas engager de discussion au sujet du règlement intérieur et de passer immédiatement au vote.

Le projet de règlement est adopté par 16 voix contre 2 et 3 abstentions.

Ont voté *pour* : MM. Basch, Bayet, Bergery, Mile Collette, MM. Caillaud, Corcos, Damaye, Grumbach, Kahn, Kayser, Perdon, Pioch, Prudhommeaux, Ramadier, Violette.

Ont voté *contre* : MM. Ancelle, Guernut.

Se sont abstenus : MM. Barthélemy, Challaye, Michon.

La Ligue et les groupements antifascistes. — M. Victor Basch expose au Comité que, tous les jours, la Ligue est sollicitée d'adhérer à divers groupements qui ont pour objet principal la lutte contre le fascisme. Le Bureau a toujours répondu en alléguant le texte de l'article 14 des statuts : les Sections ne peuvent adhérer à aucune organisation ni former de groupement avec elle. M. Victor Basch a été l'adversaire de cet article, mais, après y avoir réfléchi, il a compris que c'était là une mesure de sauvegarde et que l'article 14 évitait à la Ligue de se laisser entraîner dans des directions qui ne sont pas les siennes. Ce texte contient peut-être une contradiction, puisqu'il affirme que les Sections sont autonomes et par conséquent libres de leurs décisions, et qu'en même temps il leur interdit d'adhérer à d'autres organisations. Mais, cette interdiction est sans équivoque. Lorsqu'une Section nous consulte, nous lui conseillons d'entrer en contact avec le groupement qui l'a sollicitée, de suivre son activité, d'organiser à l'occasion avec son concours des manifestations ou une action ayant un but précis. Cette manière de procéder a toujours permis les unions nécessaires, tout en sauvegardant l'autonomie de la Ligue.

Etant donné les circonstances, M. Basch n'est pas d'avis de modifier l'article 14 ni même de l'interpréter autrement. Collaborer avec d'autres organisations ? Oui, mais ne pas accepter de liens organiques, car nous ne savons pas où cela pourrait nous entraîner.

M. Barthélemy observe que la circulaire adressée aux Fédérations et aux Sections, le 25 septembre, en vue de l'organisation des manifestations communes avec les groupements qui luttent contre le fascisme, indique qu'aucun groupement ne doit être à l'avance exclu. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de donner aux Sections d'autres instructions.

M. Caillaud déclare que la Fédération de la Seine s'est déjà demandé dans quelle mesure, en respectant les statuts, elle pouvait collaborer avec certaines organisations. Elle a ensuite participé avec le Secours Rouge International et le Comité Thaelmann à des manifestations antifascistes imposantes. Aucune de ces deux organisations n'a manqué aux engagements pris en commun ; les réunions ont été d'une tenue parfaite. Le S. R. I. notamment, s'est montré prêt à entrer, à son avis, en relations avec le Comité Central et à renoncer aux attaques qui nous ont si longtemps opposés à lui. M. Caillaud estime donc qu'étant donnée la gravité de l'heure, il n'est plus temps de nous cataloguer, mais qu'il faut que tous les antifascistes, Ligue en tête, se rassemblent contre l'ennemi commun. La C. G. T., sollicitée par lui semble à son grand regret être obnubilée par l'unité sur le plan syndical. Elle doit venir avec nous. Le Comité de liaison des forces antifascistes de la région parisienne l'ayant chargé d'inviter la Ligue à s'associer aux efforts du Comité central d'unité d'action, il a transmis au Secrétariat général de la Ligue cet appel en le priant de vouloir bien l'adresser avant la séance à chaque membre du Comité.

M. Emile Kahn répond qu'il n'a reçu jusqu'ici aucune invitation.

M. Caillaud rappelle qu'il a transmis au Comité Central, il y a quelques jours, une circulaire.

— En l'absence de tout commentaire, répond M. Emile Kahn, nous n'avons pu comprendre qu'il s'agissait d'une invitation faite officiellement à la Ligue d'adhérer à un groupement.

M. Caillaud renouvelle donc son appel et donne lecture du texte ci-dessous :

Considérant le péril fasciste qui s'est brutalement manifesté à Paris le 6 février ;

Considérant que le gouvernement dit d'Union nationale, né de l'émeute fascisante, ne subsiste que par le chantage du renouvellement de cette émeute ;

Que ce renouvellement est d'ailleurs ouvertement proclamé et préparé par les organisations réactionnaires, royalistes et fascistes responsables du 6 février ;

Que cette préparation d'une nouvelle émeute, voire même d'un coup d'Etat, bénéficie non seulement de l'indulgence gouvernementale évidente, mais de complicités nombreuses dans le personnel du gouvernement et de l'administration ;

Que, par conséquent, pour la défense des libertés acquises, on ne peut compter que sur le rassemblement massif et irrésistible de toutes les forces antifascistes ;

Que dans la plupart des départements des rassemblements analogues se sont spontanément formés et constituent localement un barrage infranchissable aux menées fascistes ;

Mais que, dans certaines villes, il existe deux centres de regroupements au lieu d'un et qu'en tout cas aucun organisme ne coordonne à l'échelle nationale la totalité de ces groupements, dont la formation, la composition et la dénomination même sont extrêmement diverses (comités contre la guerre et le fascisme, comités de vigilance, comités antifascistes, etc...) ;

Qu'en présence notamment d'une tentative fasciste de coup d'Etat à Paris, l'organisation de la défense dans le plan de la région parisienne serait insuffisante si par ailleurs n'existait un mouvement général coordonné et d'ailleurs irrésistible des forces antifascistes à travers tout le pays.

Qu'une action de cette amplitude n'aura son efficacité entière que s'il existe un organisme capable, par sa composition et son but limité, mais précis, de préparer et de déclencher la mobilisation générale des forces antifascistes ;

Qu'en effet un tel organisme, pour éviter toute suspicion de travailler au bénéfice d'une organisation déterminée et au détriment des autres, doit comprendre dans son sein des représentants de toutes les tendances antifascistes ;

Qu'au surplus, pour éviter de se substituer en rien aux

partis et organisations existants, il doit limiter strictement son activité à la coordination de la défense contre l'ennemi commun ;

Pour ces raisons, sur l'extrême gravité desquelles il est impossible de trop insister ;

Le « Comité central d'Unité d'action antifasciste de la région parisienne » demande à tous ceux de ses membres qui appartiennent à une formation organisée à l'échelle nationale d'intervenir, de la façon à la fois la plus pressante, auprès de leurs organismes centraux, pour provoquer la formation immédiate d'un comité réalisant à l'échelle nationale, dans les conditions indiquées ci-dessus, l'œuvre de coordination en voie d'achèvement dans la région parisienne.

M. Caillaud insiste : ni fascisme, ni démagogie. N'être les dupes ni les dupes de qui que ce soit. Ne point se confiner dans l'idéologie ou se bercer d'illusions. Tout en respectant toutes les opinions et en se déclarant ennemis de toutes les violences et de toutes les dictatures, il faut sans répit demander le désarmement des professionnels de l'émeute et dénoncer sans faiblesse au Pays ceux qui se refusent illégalement à faire procéder à cette opération immédiate. Entre le fascisme aux formes multiples et le rassemblement de tous ceux qui ne veulent pas se laisser asservir, affamer, assassiner, la Ligue ne peut hésiter, s'abstenir, s'isoler, même pour des raisons d'ordre statutaire. Pour elle comme pour la Démocratie, c'est la vie ou la mort.

M. Ancelle demande fermement le maintien de l'article 14. Dans certaines régions, la campagne antifasciste revêt un caractère politique déterminé. Il n'est pas possible d'entraîner les ligueurs qui ne partagent pas les mêmes convictions dans une action qui a un caractère politique aussi net. L'article 14 permet des contacts temporaires qui peuvent être entourés de toutes les précautions utiles. C'est un article sage et tutélaire surtout dans les petits centres, car ce sont les petites Sections qui risquent d'être enlaidies dans un mouvement dangereux.

Ainsi M. Ancelle, tout en recommandant que la Ligue participe énergiquement à toutes les manifestations antifascistes locales, ne voit-il pas de nécessité à intégrer, pour le moment, la Ligue dans une organisation nationale. La Ligue doit garder son autonomie.

M. Bergery supplie le Comité Central de ne pas se partager sur cette question en majorité et minorité. M. Victor Basch a dit que la Ligue pouvait à bon droit se défier de certaines invitations qui lui sont faites. M. Ancelle vient d'évoquer le danger d'un noyautage politique. On a également objecté la multiplicité et la diversité des organismes qui luttent contre le fascisme. Aucun de ces arguments, qui pouvaient être valables il y a quelque temps, ne l'est plus aujourd'hui. Un Comité vient d'être créé en vue d'unifier dans la Région parisienne tous les efforts entre le mouvement d'Amsterdam-Pleyel d'une part, le centre de liaison née par les S.F.I.O. d'autre part, et quelques autres organisations antifascistes de troisième part. Un Comité de coordination existait déjà, en vue du rapprochement du parti communiste et du parti socialiste. Pour éviter toute équivoque, on a donné au groupement en formation le nom de « Comité Central d'Unité d'Action Antifasciste de la Région Parisienne ». Ce Comité s'est créé avec un objet précis et limité qui permet à des organisations aussi nombreuses que possible d'y adhérer. Les Fédérations de la Ligue de la Seine et de la Seine-et-Oise sont dès maintenant adhérentes. La C.G.T., malheureusement, n'a pas encore accepté, mais nous multiplions les démarches auprès d'elle.

Le plus important à l'heure actuelle, estime M. Bergery, c'est d'entendre à la province cette organisation de la Région parisienne, c'est-à-dire d'organiser en province la résistance à un coup de main fasciste dans la région parisienne. C'est à Paris, en effet, que le rapport des forces nous est le moins favorable. S'il y avait un mouvement fasciste, nous trouverions contre nous à Paris 30.000 hommes entraînés, motorisés. Les antifascistes sont peut-être 150.000, mais ils ne sont pas armés. Ils ont contre eux l'opinion moyenne de la population du centre et de l'ouest de

Paris. En province, la situation est renversée. C'est pourquoi il faut organiser la coordination des forces antifascistes et la résistance dans les départements qui devront appuyer sans délai notre résistance parisienne. En adhérant au Comité Central d'Unité d'Action, aucune des organisations n'allène sa liberté, car toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité. La durée de la collaboration peut n'être pas fixée ; en tout cas, une organisation peut toujours se retirer. Etant donné, d'autre part, le grand nombre et la diversité des groupements adhérents, aucun danger de noyautage ne peut être redouté. Une question de vie ou de mort se pose pour la démocratie. On ne peut s'arrêter à une obligation tirée d'un article des statuts. La Ligue doit choisir ; un ligueur a parfaitement le droit de n'être ni socialiste ni communiste, mais si, à un moment donné, il n'a plus le choix qu'entre le socialisme et le fascisme et qu'il ne choisisse pas le socialisme, je pense qu'il n'a pas le droit de se dire ligueur, ni même de se réclamer de la République.

M. Pichon a trop souvent, en province, l'impression de la carence complète de la Ligue. Certains présidents ou secrétaires de Sections font obstacle à l'activité de leurs Sections. Il est opportun, dit-il, d'envoyer une circulaire pour alerter les ligueurs et de demander qu'elle leur soit lue afin que les Sections obligent, quand il somole, leur bureau à agir. Dans certaines villes, l'attitude de Fédérations ou de Sections freine jusqu'à les décourager les bonnes volontés. Sans doute la Ligue a-t-elle de nombreux cotisants ; elle n'a pas assez de militants.

M. Emile Kahn s'élève avec la plus grande énergie contre ces assertions. Il connaît les Sections de province autant que M. Pichon. Il demande au Comité de rendre hommage au dévouement des ligueurs qui acceptent les fonctions ingrates de président ou de secrétaire de Section, et qui donnent l'exemple du dévouement désintéressé à la Ligue et à ses causes.

En ce qui concerne la question des rapports de la Ligue et des groupements antifascistes, M. Emile Kahn demande au Comité, en raison de l'heure tardive, de renvoyer la suite de la discussion et le vote à la prochaine séance. Adopté.

NÉCROLOGIE

Oscar Cohn

La Ligue allemande vient d'éprouver une perte cruelle en la personne du Docteur Oscar Cohn, ancien député socialiste et ancien membre du Bureau de la Ligue allemande.

Banni par Hitler, Cohn avait trouvé un asile en France, où il donnait tous ses efforts à l'aide aux autres réfugiés, dans le cadre des grandes organisations israélites comme dans la Section parisienne de la Ligue allemande. Au service juridique pour les émigrés allemands, qu'il a présidé pendant de longs mois, sa voix faisait autorité. Socialiste et pacifiste militant, il était en même temps le modèle du bon juge. Ses convictions étaient aussi fermes que son objectivité était exemplaire. Quand un différend grave surgissait entre les proscrits, leur première pensée était : Oscar Cohn arbitre ! Contre ses décisions, nul n'aurait osé s'élever.

La Ligue allemande n'oubliera jamais la campagne qu'il a menée, dans les dernières années avant l'avènement de Hitler, pour la libération de Bullerjahn, innocent condamné, pour prétendue haute trahison, à dix ans de travaux forcés. Le succès final de cette campagne a été dû en grande partie au zèle infatigable d'Oscar Cohn.

Pur altruiste, idéaliste de la lignée de Schiller, ce Juif convaincu était un des meilleurs citoyens allemands : c'est pourquoi l'Allemagne de Hitler l'a condamné à mourir en exil. — H. v. G.

CARILLON HENRI II du moderne 275^{fr}

CHRONOMETRE RECLAME 110^{fr}

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRERIE

Chéo

Maison de confiance Fondée en 1874
150, B^e Magenta - PARIS
TRUDAINES 05-08

GRAND CHOIX DE
BIJOUX et DIAMANTS
D'OCCASION

Achat et échange
de tous bijoux

MÉNAGÈRE
métal blanc

ACHÈTEZ chez Chéo
pour avoir
le meilleur et le beau !

DIAMANTS
PRIX INCOMPARABLES
A QUALITÉ ÉGALE

ORFÈVRE
915^{fr}
avec boîte

CATALOGUE GRATUIT

(Remise de 10 % aux ligueurs)

ALBERT AÉLION

ONSEL JURIDIQUE
MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE
MEMBRE DE L'ACADEMIE DU DEVOUEMENT NATIONAL
POURSUITES ET DEFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX
POUR PROCES ET RECOURS EN MATIERE D'ORDRE
(Dépt. n° ROY. 41-75) **3, Rue Cadet - PARIS (9^e)**

" La Maison Antonin ESTABLET "

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES
COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses.

Prix et Échantillons sur demande

Agents acceptés toutes régions

LAPEAUX
POUR
SOCIÉTÉS
FAMILIALES
RECEVEMENTS

ARTICLES
POUR
BOTTILLONS

ADROBERT
TAIN (DOY)
CATALOGUE FRANCO

INSIGNES
FIGURES ET
ETIQUETTES
POUR FÊTES

ILLUMINATIONS
FLUX & ARTIFICES

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris